

PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023



SOMMAIRE

1	LE CONTEXTE LEGISLATIF	P3
2	LES MODALITES DE LA CONCERTATION DÉFINIES A L'ISLE D'ABEAU	P4
3	PRESENTATION DES ACTIONS DE CONCERTATION	P5
	a. Présentation du projet dans les publications municipales	P5
	1) Les articles dans le bulletin communal	P5
	2) Le site internet de la Mairie	P9
	3) Le réseau social de la commune.....	P14
	4) Les panneaux lumineux	P21
	5) Les articles dans le journal local.....	P22
	6) Les Affichettes	P29
	7) La Plaquette – Le Flyer	P30
	8) L'affichage réglementaire	P31
	b. Mise à disposition du public d'un dossier de concertation accompagné d'un registre	P33
	1) Les demandes adressées à la commune sous courrier libre.....	P33
	2) Les demandes adressées sous forme électronique	P33
	c. Les réunions publiques, ateliers participatifs et ateliers thématiques	P34
	1) Réunions publiques et ateliers participatifs	P34
	2) Ateliers thématiques.....	P34
	d. L'exposition en Mairie	P36
4	BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	P40

I LE CONTEXTE LEGISLATIF

L'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) fasse l'objet d'une concertation du public dans les conditions définies à l'article L. 103-3 du Code de l'Urbanisme. Les modalités de cette concertation doivent être précisées par le conseil municipal en vertu de l'article L.103-3 précité, dans la délibération prescrivant l'élaboration du P.L.U.

Article L103-2 (Modifié par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 art.40)

Créé par [ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015](#)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° Les procédures suivantes :

- a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ;
- b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
- c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
- d) L'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de [l'article L. 122-1 du code de l'environnement](#), ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain.

Article L103-3 (Modifié par l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 art.14)

Créé par [ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015](#)

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à [l'article L. 2111-9 du code des transports](#) ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;

3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article [L. 103-2](#) ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Article L103-4

Créé par [ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015](#)

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Article L103-6

Créé par [ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015](#)

A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article [L. 103-3](#) en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

II LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION DÉFINIES DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'ISLE D'ABEAU

La délibération n°2020-086 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme, définit les objectifs poursuivis et fixe les modalités de la concertation mise en œuvre à l'occasion de cette procédure, ainsi qu'il suit :

- Ouverture d'un registre pour recueillir les observations du public, tenu à disposition aux heures et jours d'ouverture de l'accueil du Service Urbanisme
- Deux réunions publiques,
- Deux ateliers participatifs,
- Une exposition en mairie ou dans un tout autre lieu,
- une information régulière sur le site internet de la commune ou dans le magazine d'informations municipales,

III PRESENTATION DES ACTIONS DE CONCERTATION

A - Présentation du projet dans les publications municipales

1) Les articles dans le bulletin communal

Publication dans le journal n°8 « id'a magazine » automne 2020 :



16 ville à venir [DOSSIER]

En pôle position

8 Pôles ont été mis en place ; c'est une organisation voulue par la nouvelle équipe municipale, pour que les sujets soient plus efficacement traités. Les élus impulsent les projets puis les travaillent avec les agents et les partenaires concernés. La feuille de route est claire puis les groupes de travail se mettent en place et avancent. Présentation des 8 pôles.

SUPPORT - GAËLLE BELIME
« Ce Pôle a des fonctions transverses, et essentiellement sur des services : il travaille sur des questions de Ressources Humaines des (sécurité, qualité, formation, bien-être) ; les sujets liés aux relations avec les usagers Finances de la Ville, ou encore la sécurité bâtiments publics. Les nouvelles technologies forment également un enjeu majeur, pour la fracture numérique dans notre commune encadrer le déploiement de la fibre. Surtout travailler en lien avec d'autres Pôles, et volonté d'être pragmatiques. »

PÔLE CULTURE /ÉVÉNEMENTIEL - ÉLODIE THIBAUD
« Nous souhaitons qu'ici la culture se renouvelle et aille au contact des habitants afin de fédérer et de développer le vivre ensemble. Notre Ville est jeune, elle doit être dynamisée par un panel d'événements variés, tout en valorisant aussi son patrimoine et son histoire. Nos premières actions : organiser des concours de talents locaux pour valoriser les Liôtes, développer la culture « hors les murs » pour faire des propositions au plus près des habitants, par exemple des expositions à ciel ouvert avec des parcours de balade culturelle et artistique. Une culture accessible à tous et pour tous, c'est le fil rouge de l'action de ce Pôle. »

VIE ASSOCIATIVE - GÉRAUD GROSMOIRE
« Ex-président d'association, je connais bien le tissu associatif liôte et leurs préoccupations. A nous de les accompagner, par exemple avec l'évolution du chèque associatif, le maintien du forum des associations malgré un contexte contraint, et la mise en place d'un protocole Covid pour que les règles sanitaires soient respectées et que les activités se déroulent bien. Faire rimer associatif et festif, c'est un beau projet pour une des communes les plus jeunes de France ! Proposer plus d'événements, animer les quartiers, faire bouger la ville ! Les associations liôtes sont déjà dynamiques, à nous d'impulser des animations et des projets transverses, des opérations qui renforcent les liens et améliorent le bien-vivre ensemble. A nous d'être moteurs et facilitateurs... »

URBANISME - ÉMILIE GUERIN
« Comment s'organise notre Ville ? logements, constructions, voies de circulation, espaces verts... A nous de réfléchir sur une stratégie d'aménagement cohérente et en capacité d'accueillir de nouveaux habitants. L'un des enjeux est de revenir à un rythme maîtrisé de constructions pour que, justement, cette organisation soit cohérente. La révision du PLU est également liée, ainsi que les questions de rénovation urbaine. Nous travaillons avec plusieurs autres Pôles, cadre de vie, social, politique de la ville, etc, car ce sont des sujets globaux. Sur tous ces projets nous sommes désireux d'informer et d'impliquer les habitants et nous y veillerons. »

id'a magazine #8

id'a
MAGAZINE

DOSSIER
LES DÉFIS DE 2022

GOUVERNANCE
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE SE PORTE BIEN

ASSOCIATIONS
TOUS MOBILISÉS !

MAGAZINE D'INFORMATION DE L'ISLE D'ABEAU
#11 • HIVER 21/22 • WWW.MAIRIE-IDA.FR

Vers un urbanisme maîtrisé

Véritable travail de fond, le traitement de l'urbanisme est en mutation sur le territoire de la commune de L'Isle d'Abau. Révision du PLU, accompagnements de projets pour un urbanisme maîtrisé, communication auprès des habitants, tels sont les objectifs de la Municipalité sur ce début de mandat.

LA RÉVISION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est le document de référence qui régit l'urbanisme sur la commune. La Municipalité a entamé sa révision en profondeur, afin de renforcer la qualité du cadre de vie, en répondant aux principaux objectifs :

- **Mieux intégrer les problématiques environnementales : limiter l'artificialisation des sols, favoriser le développement des énergies renouvelables dans les constructions, mieux prendre en compte le changement climatique.**

- **Veiller à la qualité du paysage produit : renforcer la végétalisation des opérations de constructions, mieux encadrer la qualité des clôtures.**

- **Renforcer la diversité et la qualité des logements : qualité environnementale, résidentielle, qualité architecturale...**

Le tout en rendant cela compréhensible et pédagogique pour les habitants afin qu'ils se l'approprient. Pour arriver à cela, la collectivité se fait accompagner par le bureau d'études lyonnais LATITUDE.

DES PROJETS CO-CONSTRUITS

Un urbanisme maîtrisé ne signifie pas qu'il n'y aura plus de construc-



tions. Mais des projets repensés, en accord avec le territoire. Pour cela, la collectivité travaille avec les différents acteurs sur la définition et la construction des projets. Dès que cela est possible les citoyens sont également associés au projet. Cette ville est avant tout la leur.

Parmi les projets en cours :

- **Le projet Ganova sur le quartier Pierre-Louve ou encore le projet sur les Terrains Vistalli (au village).**

- **La future résidence intergénérationnelle L'Éclipse (promoteur Auril) en face du collège Truffaut.**

Pour en savoir plus sur les projets de construction sur L'Isle d'Abau, rendez-vous sur : www.mairie-ida.fr

Vigilance et pédagogie



Émilie Guérin, adjointe déléguée à l'aménagement et l'urbanisme

« Avant toute chose, notre objectif est de faire respecter les règles d'urbanisme. Elles sont là pour assurer la sécurité des personnes, mais aussi pour respecter l'équilibre et l'harmonie des constructions de tous types. Elles nous permettent d'assurer une cohérence territoriale avec pour insister le respect de l'environnement. Pour la collectivité, il est également primordial de faire appliquer cela en étant le plus pédagogique possible. Construire est en effet un droit, et il est de notre devoir d'expliquer et de faciliter l'urbanisme auprès de l'ensemble des acteurs : promoteurs, constructeurs, administrés. »

Ville nouvelle

Urbanisme, en route pour la ville de demain



Engagée dans la révision générale de son PLU (Plan local d'urbanisme) à horizon fin 2023 – début 2024, la municipalité a franchi une première étape en adoptant son PADD, Projet d'aménagement et de développement durable. Accueil de la population, transition énergétique, tissu économique, densification douce, préservation du potentiel agricole et sylvicole, organisation du territoire et de sa mobilité, protection des patrimoines (paysage, bâti, espaces naturels) ; l'écriture du PADD est l'acte fort et engageant pour le développement de la commune sur les dix années à venir. Un acte que L'iste d'Abreau a décidé de co-construire avec ses habitants en les conviant notamment à un atelier participatif le 14 juin. Les orientations adoptées par la municipalité, à l'issue d'un débat au Conseil Municipal du 27 juin, visent le même objectif d'équilibre : répondre aux besoins de développement (foncier, économique, touristique...) tout en limitant la consommation des espaces naturels, concilier qualité résidentielle et protection environnementale, favoriser le dynamisme urbain tout en priorisant végétalisation et nouvelles mobilités.

QUATRE AXES DE TRAVAIL ONT ÉTÉ RETENUS

1 - Des logements de qualité, en maîtrisant le développement et en limitant la consommation de foncier :

- Inscrire une croissance démographique que la commune peut accompagner - un maximum de 117 logements/an
- Viser la division par 2 de la consommation foncière de la dernière décennie (application Loi Climat & Résilience) - soit au maximum 26 hectares consommés sur les dix prochaines années
- Répondre aux besoins de la population : renforcement des équipements existants, développement de nouveaux équipements de proximité, des réseaux et du numérique
- Favoriser la montée en gamme des logements sociaux ou spécifiques (personnes âgées ou à mobilité réduite)
- Interdire l'urbanisation dispersée sur les terres agricoles et naturelles

2 - Valoriser l'espace urbain et organiser des mobilités vertueuses

- Maîtriser la gestion des flux : sécuriser les déplacements des piétons et des cycles, valoriser des axes de cohabitation, accompagner le renforcement du rôle structurant de la gare
- Créer des parcours favorables aux liens interquartiers

3 - Préserver la diversité économique

- Soutenir les pôles commerciaux (centraux et de proximité) : centre-ville, boulevard Saint-Hubert, parc commercial des Sayes, place du Trilonan, Est du Parc d'affaires de Saint-Hubert, Pôle des 3 Vallées
- Encourager l'évolution des activités industrielles et artisanales déjà existantes
- Favoriser le développement du tourisme et des loisirs, en lien avec le patrimoine naturel
- Faciliter les évolutions des activités agricoles et forestières ; assurer la pérennité des exploitations, soutenir la vente de proximité, faciliter la diversification des activités...

4 - Préserver les patrimoines bâtis et naturels et prioriser la qualité environnementale

- Faire vivre le patrimoine historique, urbain et architectural : préserver l'identité du centre et des différents hameaux anciens de la commune
- Renforcer les qualités paysagères : protéger les éléments remarquables du paysage urbain (golf et carrière de 3 Vallées, Réserve 2000, parc Saint-Hubert), aménager les entrées de ville et les zones économiques, poursuivre la mise en valeur des espaces publics (et des parcs)
- Préserver la biodiversité du territoire : espaces naturels à forts enjeux naturels (corridors, zones humides, continuité de la Bourbre), espaces agricoles, trame verte urbaine, ressources en eau...
- S'engager plus fortement dans la transition énergétique : ombrières photovoltaïques sur les aires de stationnement, bâtiments neufs respectueux de l'environnement (bioclimatiques), maîtrise des déplacements motorisés, promotion des mobilités douces...

id'a MAGAZINE

DOSSIER UN ÉTÉ À LA CARTE

ÉCOLE NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES

URBANISME EN ROUTE POUR LA VILLE DE DEMAIN

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE D'ABEAU
#13 - ÉTÉ 2022 - WWW.MAIRIE-IGA.FR

#13
ID'A MAG'
ÉTÉ 2022

SOMMAIRE

04 Ce n'est pas si...
04 & 09 Le bref
10 Douce...
17 Zones sur le futur...
18 Rythmes scolaires...
20 Pôles...
21 Le groupe scolaire...
22 Urbanisme...
23 Une rue du Centre...
24 La parole aux habitants...
24 Les connexions...
29 Agenda...
30 Expression politique



#15
ID'A MAG
PRINTEMPS 2023

SOMMAIRE

- 04 Ça s'est passé ici
- 04 & 09 En bref
- 10 Dossier : le CCAS, acteur des solidarités
- 14 Le Plan des habitants s'ouvre sur un nouveau chapitre
- 17 La Ludomobile amène les quartiers de la ville
- 18 PADD : un plan de 10 ans pour développer la ville
- 19 PNRU : rendre la ville plus douce
- 20 Des services municipaux à votre service
- 22 Plan de sobriété, la ville passe à l'action
- 23 Des mesures fortes pour la sécurité
- 24 Culture : le plan de propositions prestataires
- 25 Présentation du nouveau Conseil des Jeunes Citoyens
- 26 La parole aux habitants
- 28 Agenda
- 30 Expression politique

04 09 10 14 17 18 19 20 22 23 24 25 26 27 28

LA SEMAINE DE L'ÉCOLOGIE URBAINE

#15
ID'A MAG
PRINTEMPS 2023

VILLE VIVANTE

Aménagement



Un nouveau plan pour la ville de demain

La mairie adopte un plan d'aménagement du territoire soucieux avant tout de la qualité de vie de ses habitants, dans une ville en phase avec son temps.

Un PADD est un Plan d'Aménagement et Développement Durable. Le plan élaboré pour L'Isle d'Abreau a été validé suite à deux débats ayant eu lieu en juin dernier : l'un sous forme de réunion publique avec les habitants, et l'autre au Conseil Municipal. Il est issu des diagnostics faits sur la commune en tenant compte de tous les angles possibles : démographique, économique, environnemental... Les politiques contenues dans le PADD sont foisonnantes et concernent tous les domaines de la vie en société. Ce plan doit

guider vers une ville plus verte, plus écologique, et veiller à ce que chaque habitant ait un accès suffisant aux divers services du quotidien : communication numérique, transports, équipements culturels et commerciaux.

DES PRIORITÉS VARIÉES

Des grandes orientations se profilent donc au cœur du projet. D'abord l'idée de maîtrise démographique en trouvant un équilibre entre l'augmentation du nombre d'habitants (donc de logements)

et les équipements nécessaires à leur bien-être (écoles, médiathèques, offre de transports, etc.). Viennent ensuite l'idée de valoriser l'espace urbain et ses capacités à favoriser les mobilités douces, celle de développer une commune active avec une plus grande diversité économique et un fief d'emplois possibles, et enfin celle de valoriser les patrimoines historiques tout en engageant plus fortement le développement urbain dans la qualité environnementale et énergétique.



EMILIE GUÉRIN, ADJOINTE AU MAIRE
« VERS UNE VILLE PLUS COHÉRENTE »

« Notre plan montre que la ville de demain de L'Isle d'Abreau sera cohérente. Un vrai travail de fond a été mené pour aller vers plus de fluidité tout en restant à taille humaine. Le PADD est le projet que l'on a écrit pour les 8-10 ans à venir, en mettant l'accent sur des points clés du mandat (avec notamment la limitation des constructions fixée à 110 logements par an). On souhaite une continuité dans le tissu architectural avec le

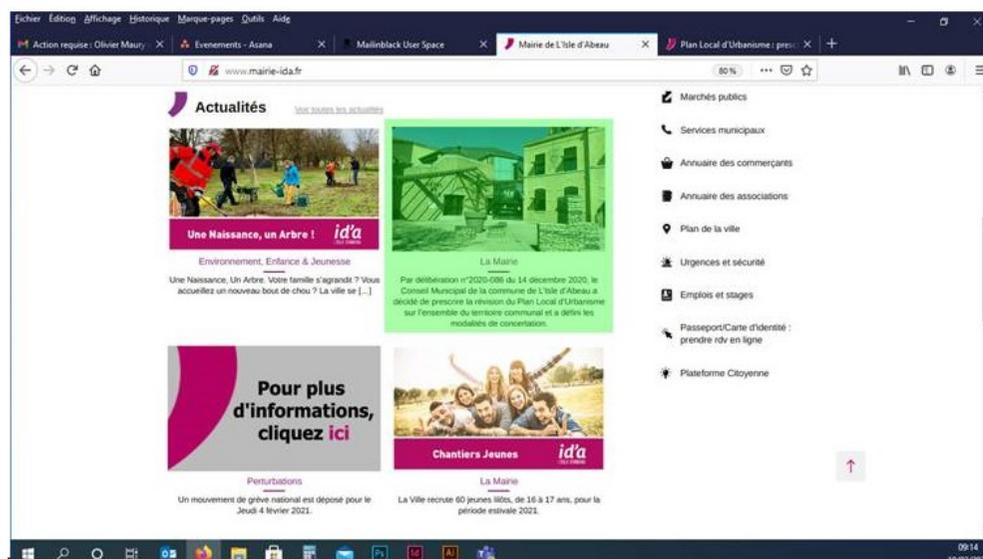
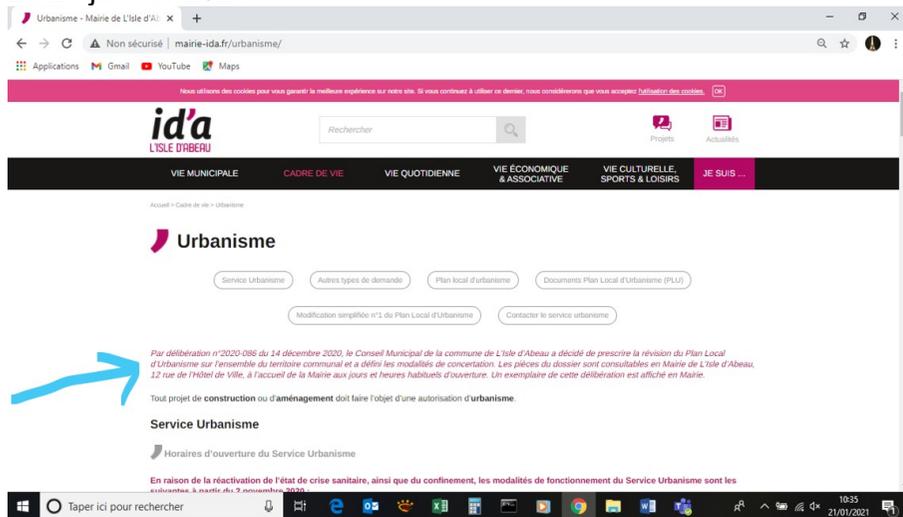
respect des éléments remarquables de bâtis issus du patrimoine historique, la sauvegarde des patrimoines verts et des corridors écologiques tels que le parc Saint-Hubert ou le golf des trois vallons et favoriser les mobilités douces. D'autres poumons verts seront créés et le territoire tendra vers plus d'équilibre en développant aussi l'économie pour une ville plus complète. »

Le PADD est consultable sur le site de la ville : www.mairie-ida.fr

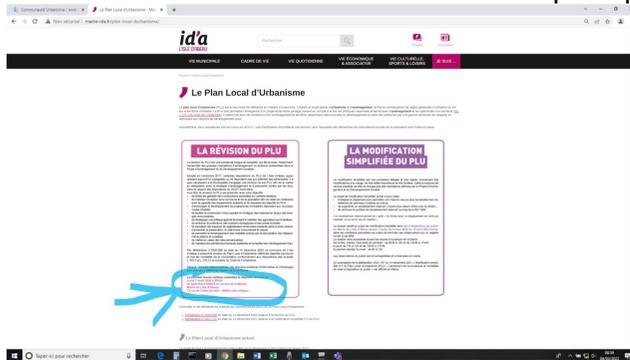
2) Le site internet de la Mairie

Annonce du lancement de la révision du PLU

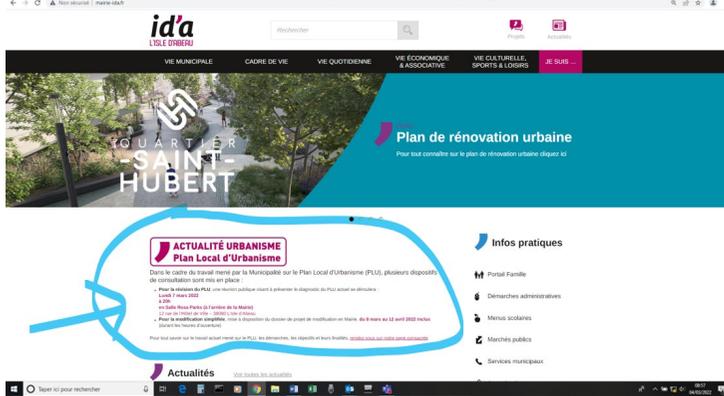
Le 21 janvier 2021



Annnonce du 23 février 2022 de la réunion publique de présentation du diagnostic le lundi 7 mars 2022 à 20 heures en salle Rosa Parks



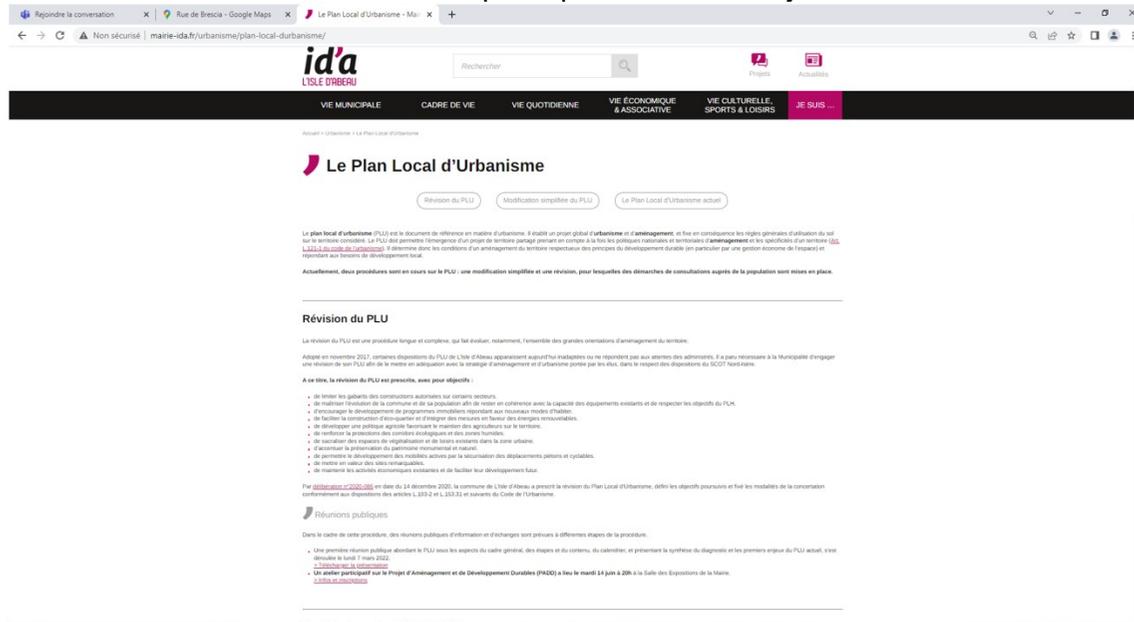
Annnonce en actualité de première page le 23 février 2022 de la réunion publique de présentation du diagnostic du lundi 7 mars à 20 heures



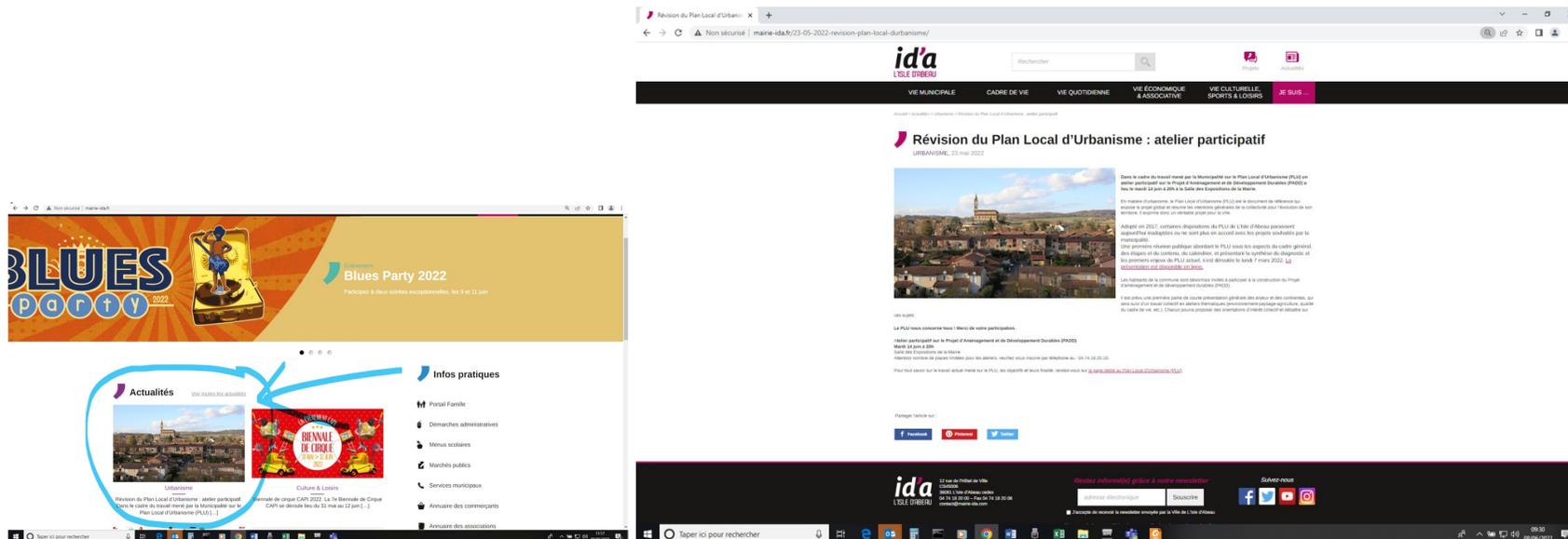
Puis mise en ligne du document présenté lors de la réunion publique



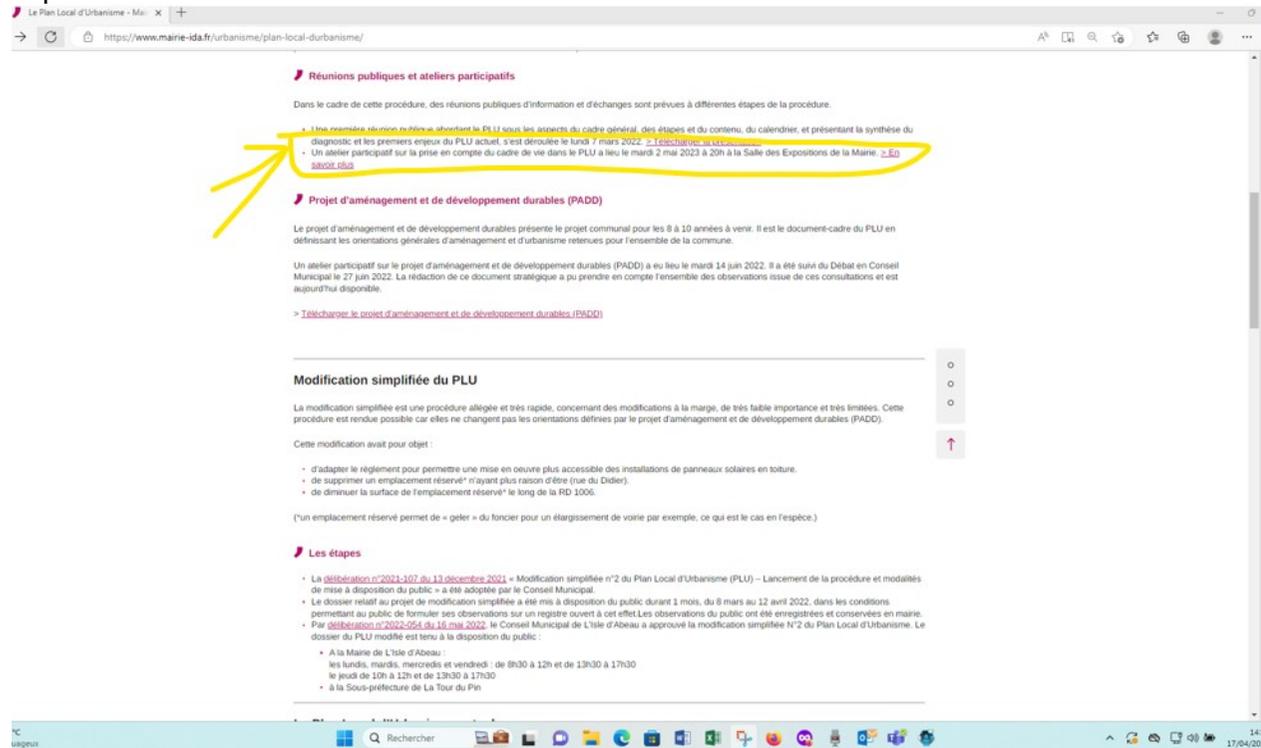
Annonce du 23 mai 2022 de l'atelier participatif du mardi 14 juin 2022 à 20 heures sur le PADD



Il est à noter que le document présenté lors de la réunion publique du 7 mars 2022 est bien téléchargeable sur le site
 Annonce en actualité de première page du 23 mai 2022 de l'atelier participatif du mardi 14 juin 2022 à 20 heures



Annonce le 17 avril 2023 de l'atelier participatif du PLU du 2 mai 2023 à 20h00 « la prise en compte du cadre de vie dans le PLU » salle des expositions



A noter que le P.A.D.D. est téléchargeable sur le site internet de la ville de l'Isle d'Abeau

Annonce en actualité de première page du 17 avril 2023 de l'atelier participatif du mardi 2 mai 2023 à 20h00 en salle d'exposition en Mairie de l'Isle d'Abeau



Annonce le 9 juin 2023 de la réunion publique du PLU du 27 juin 2023 à 20h00 présentation générale des principes de zonage et des grandes orientations

Le Plan Local d'Urbanisme - M... x
https://www.mairie-ida.fr/urbanisme/plan-local-durbanisme/

- d'accroître la préservation du patrimoine monumental et naturel.
- de permettre le développement des mobilités actives par la sécurisation des déplacements piétons et cyclables.
- de mettre en valeur des sites remarquables.
- de maintenir les activités économiques existantes et de faciliter leur développement futur.

Par **délibération n°2020-09** en date du 14 décembre 2020, la commune de L'Isle d'Abeau a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme, défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de la concertation conformément aux dispositions des articles L.103-2 et L.153.31 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Réunions publiques et ateliers participatifs

Dans le cadre de cette procédure, des réunions publiques d'information et d'échanges sont prévues à différentes étapes de la procédure.

- Une première réunion publique abordant le PLU sous les aspects du cadre général, des étapes et du contenu, du calendrier, et présentant la synthèse du diagnostic et les premiers enjeux du PLU actuel, s'est déroulée le lundi 7 mars 2022. > [Télécharger la présentation](#)
- **Un atelier participatif sur la prise en compte du cadre de vie dans le PLU a eu lieu le mardi 2 mai 2023. > [En savoir plus](#)**
- Une **réunion publique a lieu le mardi 27 juin 2023 à 20h00**

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables présente le projet communal pour les 8 à 10 années à venir. Il est le document-cadre du PLU en définissant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Un atelier participatif sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a eu lieu le mardi 14 juin 2022. Il a été suivi du Débat en Conseil Municipal le 27 juin 2022. La rédaction de ce document stratégique a pu prendre en compte l'ensemble des observations issues de ces consultations et est aujourd'hui disponible.

> [Télécharger le projet d'aménagement et de développement durables \(PADD\)](#)

Modification simplifiée du PLU

La modification simplifiée est une procédure allégée et très rapide, concernant des modifications à la marge, de très faible importance et très limitées. Cette procédure est rendue possible car elles ne changent pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Cette modification avait pour objet :

- d'adapter le règlement pour permettre une mise en oeuvre plus accessible des installations de panneaux solaires en toiture.
- de supprimer un emplacement réservé* n'ayant plus raison d'être (rue du Didier).
- de diminuer la surface de l'emplacement réservé* le long de la RD 1006.

(*un emplacement réservé permet de « geler » du foncier pour un élargissement de voirie par exemple, ce qui est le cas en l'espèce.)

Les étapes

A noter que la présentation de l'atelier participatif du 2 mai 2023 est en ligne sur le site internet de la commune

Annonce actualité le 9 juin 2023 de la réunion publique du PLU du 27 juin 2023 à 20h00 présentation générale des principes de zonage et des grandes orientations

id'a LISLE D'ABEAU

Accueil > Actualités > Urbanisme > Réunion publique - concertation sur la révision du PLU de L'Isle d'Abeau

Réunion publique : concertation sur la révision du PLU de L'Isle d'Abeau

URBANISME, 9 juin 2023

En matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. Il exprime donc un véritable projet pour la ville. Adopté en 2017, certaines dispositions du PLU de L'Isle d'Abeau paraissent aujourd'hui inadéquates ou ne sont plus en accord avec les projets souhaités par la municipalité.

Une première réunion publique abordant la synthèse du diagnostic et les premiers enjeux du PLU actuel, s'est déroulée en mars 2022. [La présentation est disponible en ligne](#). Un atelier participatif a également eu lieu sur la construction du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en juin 2022, ainsi qu'un atelier sur la prise en compte de l'environnement en mai 2023.

Les habitants de la commune sont désormais invités à participer à une réunion publique sur la traduction graphique et réglementaire du projet d'aménagement et de développement durable sur la ville. Le PADD fixe des orientations et des grandes idées qui se traduisent dans un règlement et dans un plan graphique. Cette réunion vise à expliquer la démarche et les avantages de ces modifications pour la commune.

Au programme : présentation générale des principes de zonages et des grandes orientations issus de la co-construction organisée par la concertation.

Mardi 27 juin 2023 à 20h
en Maine, salle Rosa Parks,
12 rue de l'Hôtel de ville

Le PLU nous concerne tous ! Merci de votre participation.

Pour tout savoir sur le travail actuel mené sur le PLU, les objectifs et leurs finalités, rendez-vous sur la page dédiée au [Plan Local d'Urbanisme \(PLU\)](#)

3) Réseau Social

Publication du 23 février 2022 annonçant la réunion publique du 7 mars 2022

ida Ville de L'Isle d'Abeau

Intro
Page Facebook officielle de la Ville de L'Isle d'Abeau

Page - Ville
12 rue de l'Hôtel de ville, L'Isle-d'Abeau, France
04 74 18 20 00
contact@mairie-ida.com
mairie-ida.com

Photos [Toutes les photos](#)



Informations concernant les données de statistiques de Page - Confidentialité - Conditions générales - Publicités - Choix publicitaires - Cookies - Plus - Meta © 2023

Écrivez un commentaire...

ida Ville de L'Isle d'Abeau
23 février 2022

[URBANISME]

En matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. Il exprime donc un véritable projet pour la ville.

Adopté en 2017, certaines dispositions du PLU de L'Isle d'Abeau paraissent aujourd'hui inadaptées ou plus en accord avec les projets souhaités par la municipalité. Aussi, deux procédures sont en cours :

- Une révision du PLU, démarche longue et complète
- Une modification simplifiée, démarche plus rapide visant à faire adopter des changements minimes.

Et parce que la ville de demain ne peut pas se construire sans vous, plusieurs dispositifs de consultation sont mis en place :

- Pour la révision du PLU, une réunion publique visant à présenter le diagnostic :
Lundi 7 mars 2022
à 20h
en salle Rosa Parks – à l'arrière de la Mairie
12 rue de l'Hôtel de Ville – 38080 L'Isle d'Abeau
- Pour la modification simplifiée, mise à disposition du dossier du projet de modification en Mairie, du 8 mars au 12 avril 2022 inclus (durant les heures d'ouverture).

Pour tout savoir sur ces démarches, leurs objectifs, leurs finalités, rendez-vous sur : www.mairie-ida.fr/plan-local-durbanisme

ida
L'ISLE D'ABEAU

**LE PLAN LOCAL D'URBANISME :
DEUX PROCÉDURES EN COURS**

**LA RÉVISION
DU PLU**

Par délibération n°2020-086 en date du 14 décembre 2020, la commune de L'Isle d'Abeau a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme, défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de la concertation conformément aux dispositions des articles L.103-2 et L.153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Dans le cadre de cette procédure, des réunions publiques d'information et d'échanges sont prévues à différentes étapes de la procédure.

La première réunion publique de la révision, relative au diagnostic aura lieu le :

Lundi 7 mars 2022 à 20h00
en Salle ROSA PARKS (à l'arrière de la Mairie)
Mairie de L'Isle d'Abeau
12 rue de l'Hôtel de Ville - 38080 L'Isle d'Abeau

**LA MODIFICATION
SIMPLIFIÉE DU PLU**

Le dossier relatif au projet de modification simplifiée n°2 du PLU permettant :

- De préciser le règlement pour faciliter l'installation des panneaux solaires,
- De modifier l'emplacement réservé n°6 situé sur la RD 1006
- De supprimer l'emplacement réservé n°4 situé rue du délier,

sera mis à disposition du public en Mairie de L'Isle d'Abeau durant 1 mois, du 8 mars 2022 au 12 avril 2022 inclus, dans les conditions permettant au public de formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Les observations du public seront enregistrées et conservées en mairie.

Le dossier sera accessible durant les heures d'ouverture de la Mairie.

13 6 partages

Publication du 31 mai 2022 annonçant l'atelier participatif sur le PADD du 14 juin 2022 à 20h00 en salle des expositions

 Ville de L'Isle d'Abeau

Intro

Page Facebook officielle de la Ville de L'Isle d'Abeau

 Page - Ville

 12 rue de l'Hôtel de ville, L'Isle-d'Abeau, France

 04 74 18 20 00

 contact@mairie-ida.com

 mairie-ida.com

Photos

Toutes les photos



Informations concernant les données de statistiques de Page - Confidentialité - Conditions générales - Publicités - Choix publicitaires [P] - Cookies - Plus - Meta © 2023

 Ville de L'Isle d'Abeau

31 mai 2022

  Révision du Plan Local d'Urbanisme : Atelier participatif

En matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. Il exprime donc un véritable projet pour la ville.

👉 Les habitants de la commune sont désormais invités à participer à un atelier participatif sur la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

📅 Mardi 14 juin 2022

🕒 à 20h

📍 Salle des Expositions de la Mairie

12 rue de l'Hôtel de Ville – 38080 L'Isle d'Abeau

👉 Places limitées pour les ateliers ! Inscription au 04 74 18 20 10.

👉 Une première réunion publique abordant la révision du PLU a déjà eu lieu le lundi 7 mars 2022. La présentation est disponible en ligne : http://www.mairie-ida.fr/.../38193_R%C3%A9union-publique...

Pour tout savoir sur ces démarches, leurs objectifs, leurs finalités, rendez-vous sur : www.mairie-ida.fr/plan-local-durbanisme



👍 12

8 commentaires 8 partages

 J'aime

 Commenter

 Partager



Écrivez un commentaire...



Publication du 9 juin 2022 annonçant l'atelier participatif sur le PADD du 14 juin 2022 à 20 H 00 en salle des expositions

ida Ville de L'Isle d'Abeau

Intro

Page Facebook officielle de la Ville de L'Isle d'Abeau

Page - Ville

12 rue de l'Hôtel de ville, L'Isle-d'Abeau, France

04 74 18 20 00

contact@mairie-ida.com

mairie-ida.com

Photos

Toutes les photos

Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Plus · Meta © 2023

8 5 commentaires 6 partages

J'aime Commenter Partager

Ville de L'Isle d'Abeau
9 juin 2022 ·

Révision du Plan Local d'Urbanisme :
Inscrivez-vous pour participer aux ateliers participatifs ! 🏡 🌿

Mardi 14 juin à 20h
Salle des Expositions de la Mairie

courte présentation générale des enjeux et des contraintes
travail collectif en ateliers thématiques (environnement-paysage-agriculture, qualité du cadre de vie, etc.).

Chacun pourra proposer des orientations d'intérêt collectif et débattre sur ces sujets !

Inscriptions au 04 74 18 20 10

Ville de L'Isle d'Abeau
21 mai 2022 ·

Révision du Plan Local d'Urbanisme : Atelier participatif

En matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. Il exprime donc un véritable projet pour la ville.

Les habitants de la commune sont désormais invités à participer à un atelier participatif sur la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Mardi 14 juin 2022
à 20h
Salle des Expositions de la Mairie
12 rue de l'Hôtel de Ville – 38080 L'Isle d'Abeau
Places limitées pour les ateliers ! Inscription au 04 74 18 20 10.

Une première réunion publique abordant la révision du PLU a déjà eu lieu le lundi 7 mars 2022. La présentation est disponible en ligne : http://www.mairie-ida.fr/_/38193_R%C3%A9union-publique...

Pour tout savoir sur ces démarches, leurs objectifs, leurs finalités, rendez-vous sur : www.mairie-ida.fr/plan-local-durbanisme

6 2 commentaires 2 partages

J'aime Commenter Partager

Publication du 27 février 2023 diffusant le document du PADD



Ville de L'Isle d'Abeau

Page · Ville

12 rue de l'Hôtel de ville, L'Isle-d'Abeau, France

04 74 18 20 00

contact@mairie-ida.com

mairie-ida.com

Photos

Toutes les photos



Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Plus · Meta © 2023



Ville de L'Isle d'Abeau

27 février ·

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) 🌱🏠

Le projet d'aménagement et de développement durables présente le projet communal pour les 8 à 10 années à venir. Il est le document-cadre du PLU en définissant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Consulter le PADD 📄

<http://www.mairie-ida.fr/27-02-2023-projet-damenagement.../>



MAIRIE-IDA.FR

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) - Mairie de L'Isle d'Abeau

4

2 partages

J'aime

Commenter

Partager



Écrivez un commentaire...



Publication du 17 avril 2023 annonçant l'atelier participatif du 2 mai 2023 à 20h00 Salle des Expositions, relatif à la prise en compte du cadre de vie dans le PLU

ida Ville de L'Isle d'Abeau

Page · Ville

12 rue de l'Hôtel de ville, L'Isle-d'Abeau, France

04 74 18 20 00

contact@mairie-ida.com

mairie-ida.com

Photos

Toutes les photos



Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Plus · Meta © 2023

ida Ville de L'Isle d'Abeau

17 avril ·

🏠 Révision du Plan Local d'Urbanisme : Atelier participatif

En matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. Il exprime donc un véritable projet pour la ville.

👉 Les habitants de la commune sont invités à participer à un atelier participatif sur la prise en compte du cadre de vie dans le PLU.

📅 Mardi 2 mai 2023

🕒 à 20h

📍 Salle des Expositions de la Mairie

12 rue de l'Hôtel de Ville – 38080 L'Isle d'Abeau

👉 <https://www.mairie-ida.fr/17-04-2023-revision-plan-local.../>



MAIRIE-IDA.FR

Révision du Plan Local d'Urbanisme : atelier participatif - Mairie de L'Isle d'Abeau

Participez à la construction du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), ...

👍 9

4 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

🔗 Partager

Publication du 15 juin 2023 sur Facebook annonçant la réunion publique du 27 juin 2023



ida Ville de L'Isle d'Abeau

Page · Ville

12 rue de l'Hôtel de ville, L'Isle-d'Abeau, France

04 74 18 20 00

contact@mairie-ida.com

mairie-ida.com

Photos

Toutes les photos



Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité ·

Écrivez un commentaire...



ida Ville de L'Isle d'Abeau

15 juin ·

🏡 Révision du Plan Local d'Urbanisme : réunion publique

En matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. Il exprime donc un véritable projet pour la ville.

👉 Les habitants de la commune sont désormais invités à participer à une réunion publique sur la traduction graphique et réglementaire du projet d'aménagement et de développement durable sur la ville. Le PADD fixe des orientations et des grandes idées qui se traduisent dans un règlement et dans un plan graphique. Cette réunion vise à expliquer la démarche et les avantages de ces modifications pour la commune.

📅 Mardi 27 juin 2023

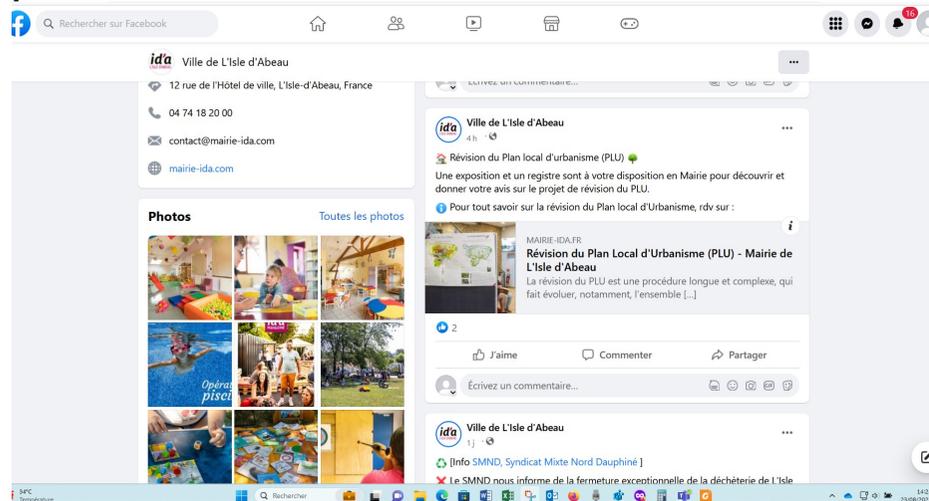
🕒 à 20h

📍 salle Rosa Parks de la Mairie
12 rue de l'Hôtel de Ville – 38080 L'Isle d'Abeau



MAIRIE-IDA.FR

Publication Facebook renvoyant sur le site internet de la commune rappelant la présence du registre et de l'exposition permanente



➤ Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de L'Isle d'Abeau

URBANISME, 17 août 2023



Une exposition et un registre sont à votre disposition en Mairie pour découvrir et donner votre avis sur le projet de révision du PLU.

➤ En quoi consiste la révision du PLU ?

En matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. Il exprime donc un véritable projet pour la ville. Adopté en 2017, certaines dispositions du PLU de L'Isle d'Abeau paraissent aujourd'hui inadéquates ou ne sont plus en accord avec les projets souhaités par la municipalité. **La révision du PLU est une procédure longue et complexe, qui fait évoluer, notamment, l'ensemble des grandes orientations d'aménagement du territoire.** Une concertation est en cours, et plusieurs réunions publiques ont déjà eu lieu. Pour tout savoir sur ce projet, rendez-vous sur la page dédiée à la [révision du Plan Local d'Urbanisme \(PLU\)](#)

➤ Exposition permanente

Une exposition permanente, reprenant l'ensemble des thèmes principaux du PLU, est accessible à l'accueil de l'Hôtel de Ville, au niveau de l'aire d'attente du Service Etat Civil et affaires à la population. Cette exposition est consultable jusqu'à la fin de la procédure d'approbation du PLU (début 2024).

➤ Mise à disposition du registre

Un registre permettant à la population de s'exprimer et faire part de ses observations en rapport avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est à la disposition du public à l'accueil général de l'Hôtel de Ville, aux horaires d'ouvertures de la Mairie, et ce, depuis le lancement de la procédure de révision du PLU. Sachez que toutes les remarques sont prises en compte, le PLU est l'affaire de tous.



4) . Panneaux Lumineux

Affichage du lancement de la révision du PLU du 10 février 2021 au 2 juillet 2021 :

Sur les panneaux lumineux :

**PLU : PLAN LOCAL
D'URBANISME**

**Délibération de
prescription de sa
révision disponible
en consultation**

EN MAIRIE

Un affichage sur les panneaux lumineux a été effectué entre 8 et 15 jours avant chaque réunion publique, au même moment que la parution dans la presse, l'affichage sur les bâtiments communaux ou leurs panneaux réservés à cet effet, accessibles et ouverts au public, relayé sur le site internet de la commune et sur le réseau Social de la commune.

Exemple d'affichage et clichés relatifs aux réunions publiques annoncées sur les panneaux lumineux :

RÉVISION PLU Réunion publique présentation du diagnostic : Lundi 7 mars / 20h Salle Rosa Parks Mairie de L'Isle d'Abeau + d'infos : mairie-ida.fr	Durée : <input type="text" value="00:00:10"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Activer cet élément
	Transition au début : <input type="text" value="Aucune"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Début de validité : <input type="text" value="23/02/2022"/> <input type="text" value="06:00:00"/>
	Disposition : <input type="text" value="Ajuster"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Fin de validité : <input type="text" value="07/03/2022"/> <input type="text" value="23:55:00"/>
	Son : <input checked="" type="checkbox"/> Activer	Conditions : <input type="text" value=""/>



VOS COMMUNES

VILLEFONTAINE

Les lycéens ont participé à la collecte des Restos du cœur

Une cinquantaine d'élèves de la section STMG (sciences et technologies du management et de la gestion), du lycée Léonard-de-Vinçi, ont participé, ce week-end, à la collecte nationale, organisée par les Restos du cœur. Ils sont intervenus dans cinq supermarchés du secteur, à Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, Saint-Quentin Fallavier, Heyrieux et La Verpillière. Ils accueillent les clients et leur demandaient

Des produits qui seront distribués aux personnes en difficulté par les bénévoles de l'association. Ils concluent : « Ça fait du bien de faire du bien ».

« Ça fait du bien de faire du bien »

Les jeunes ont répondu avec enthousiasme à l'invitation des responsables de l'entente locale Restos du cœur. Certains avaient participé à cette opération l'an dernier, ils ont renouvelé leur engagement. C'est pour eux

fait prendre conscience de l'importance de la solidarité dans la société. Ils concluent : « Ça fait du bien de faire du bien ». C'était aussi une occasion d'échanges intergénérationnels avec les bénévoles de l'association avec lesquels ils ont fait équipe, de dialoguer avec les passants. Les lycéens ont reçu le soutien de la proviseure de l'établissement, Maryline Rochette, les remerciements et félicitations du responsable



L'ISLE-D'ABEAU Réunion publique ce lundi sur le Plan local d'urbanisme

Le lundi 7 mars, à 20 heures, salle Rosa-Parks, à l'arrière de la mairie, se tiendra une réunion publique visant à présenter le diagnostic du PLU. Le Plan local d'urbanisme (PLU) est le document de référence, en matière d'urbanisme, qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. C'est un véritable projet pour la ville. Adopté en 2017, certaines dispositions du PLU de la commune paraissent aujourd'hui inadéquates ou plus en accord avec les projets souhaités par la municipalité. Aussi, deux procédures sont en cours : une révision du PLU, démarche longue et complète et une modification simplifiée, démarche plus rapide visant à faire adopter des changements mineurs. Plusieurs dispositifs de consultation sont mis en place dont cette réunion publique. Pour une modification simplifiée, il y a mise à disposition du dossier de projet de modification en mairie du 8 mars au 12 avril 2022 inclus (durant les heures d'ouverture). Pour plus d'information sur ces démarches, leurs objectifs, leurs finalités, rendez-vous sur : www.mairie-ida.fr, rubrique "Plan local d'urbanisme".

Le 13 mars 2022 retour sur la réunion publique du 7 mars 2022

VOS COMMUNES

La caserne recherche de nouveaux volontaires

La caserne de sapeurs-pompier de la commune de Villefontaine recherche des volontaires pour participer à des opérations de secours et de prévention. Les volontaires sont recrutés sur la commune de Villefontaine et dans les communes limitrophes. Les candidats doivent être âgés de 18 ans au minimum, résider en France, être français ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne, avoir un permis de conduire valide et être en possession d'un véhicule personnel. Les volontaires sont recrutés sur la commune de Villefontaine et dans les communes limitrophes. Les candidats doivent être âgés de 18 ans au minimum, résider en France, être français ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne, avoir un permis de conduire valide et être en possession d'un véhicule personnel.

Le nouveau PLU présenté au public

Le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villefontaine a été présenté au public le 7 mars 2022. Le PLU est le document de référence en matière d'urbanisme qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. C'est un véritable projet pour la ville. Adopté en 2017, certaines dispositions du PLU de la commune paraissent aujourd'hui inadéquates ou plus en accord avec les projets souhaités par la municipalité.

SAINTE-QUENTIN-FALLAVIER

Préparation de gref pour l'inauguration de la Place de Néron

La commune de Sainte-Quentin-Fallavier prépare l'inauguration de la Place de Néron. Des travaux de préparation de gref sont en cours. Les travaux sont réalisés par la commune de Sainte-Quentin-Fallavier.

INFOS SERVICES

Informations sur les services municipaux de Sainte-Quentin-Fallavier. Les services sont accessibles du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

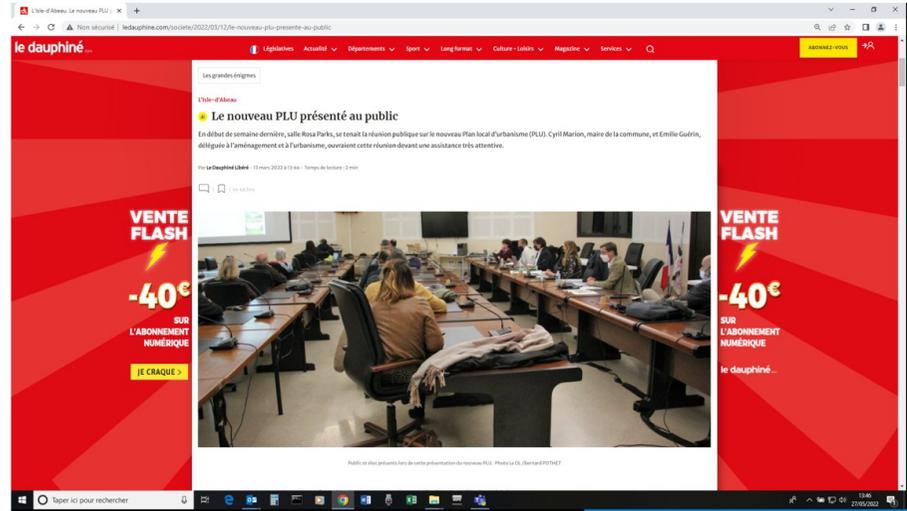
L'ISLE-D'ABEAU

Le nouveau PLU présenté au public

En début de semaine, salle Rosa Parks, se tenait la réunion publique sur le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU). Cyril Marion, maire de la commune, et Emilie Guérin, déléguée à l'aménagement et à l'urbanisme, ouvraient cette réunion devant une assistance très attentive. La commune est très attractive et connaît un développement conséquent. Elle doit accueillir de multiples fonctions, et donc une densité de construction, tout en préservant les espaces agricoles et naturels. De nombreux points ont été évoqués : phaser les secteurs de développement en les accompagnant, travailler les transitions paysagères entre les quartiers, avoir une plus grande qualité des espaces, renforcer le patrimoine historique, renforcer les parcours en mobilités actives entre les commerces, équipements, gare, etc..

Le nouveau PLU s'appuie sur le Schéma de cohérence territorial (SCOT) Nord-Isère, le plan de mobilité et le Programme local de l'habitat (PLH) de la Capi et les contraintes majeures (risques). Avec une photographie actuelle, la question est de savoir quel territoire va émerger qu'en pensent les partenaires et la population. Les thématiques suivantes furent expliquées : développement démographique et résidentiel, développement économique et touristique, fonctionnement urbain et mobilité, aménagement et équipement. Le tout en préservant les milieux naturels, les paysages et la protection de l'activité agricole. Le calendrier général est établi comme suit : restitution diagnostic ce mois-ci, Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) cet été, projet réglementaire en 2022/2023. Arrêt du PLU en 2023. Finalisation et approbation après consultations et enquête publique en 2023.

Pour plus d'informations : <http://www.mairie-ida.fr/plan-local-durbanisme/>



309028600

id'a
L'ISLE D'ABEAU

CONCERTATION SUR LA
REVISION DU PLU DE
L'ISLE D'ABEAU

38C21 - V1

Ateliers participatifs sur le projet de développement

Les habitants de la commune sont invités à venir participer à la construction du projet communal du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

**Le mardi 14 juin à 20H00
à la Salle des Expositions de la Mairie**

Il est prévu une première partie de courte présentation générale des enjeux et des contraintes, qui sera suivie d'un travail collectif en ateliers thématiques (environnement-paysage-agriculture, qualité du cadre de vie, etcTM). Chacun pourra proposer des orientations d'intérêt collectif et débattre sur ces sujets. Attention nombre de places limitées pour les ateliers, veuillez vous inscrire par téléphone au : 04.74.18.20.10

Le PLU nous concerne tous ! Merci de votre participation

309034700

27/05/2022, 14:07

Article du 17 juin 2022 de retour sur l'atelier participatif du PLU portant sur le PADD organisé le 14 juin 2022 en soirée à partir de 20h00

12 | VENDREDI 17 JUIN 2022 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

VOS COMMUNES

L'ISLE-D'ABEAU

Plan local d'urbanisme : des ateliers pour penser l'avenir

La population était invitée à prendre part à la réflexion sur l'avenir de la commune d'ici 2036.

Mardi soir, à la salle des expositions de la mairie, se tenaient des ateliers participatifs dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU) sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le PLU est le document de référence qui expose le projet global et résume les intentions générales de la collectivité pour l'évolution de son territoire. Il exprime le véritable projet pour la ville. Dans le PLU adopté en 2017, certaines dispositions paraissent aujourd'hui inadéquates ou ne sont plus en accord avec les projets souhaités par la municipalité. Après une première réunion publique le 7 mars, les Li-



Mardi soir, une quinzaine de Lilôts sont venus réfléchir sur l'avenir de la commune.

lots étaient invités à participer à la construction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Devant une quinzaine de personnes, Laurence Forel, du cabi-

net d'études Latitude basé à Saint-Bel (69), a fait une présentation générale des enjeux et des contraintes. Avec trois hypothèses de perspectives allant jusqu'en 2036, que sont le PLH

(programme local de l'habitat), le Scot (Schéma de cohérence territoriale) et au fil de l'eau. La population devant atteindre suivant les cas plus de 21000 habitants. Ce qui entraînera la cons-

truction de logements supplémentaires allant de 1400 à 2328. Il fut question du meilleur scénario pour un juste équilibre avec une réponse aux besoins de développement, la limitation de la consommation foncière hors des espaces actuellement urbanisés, l'intégration paysagère et une végétalisation visant à lutter contre les impacts du changement climatique. Lors d'ateliers thématiques, chacun a pu proposer des orientations d'intérêt collectif et possibles. Il est ressorti dans les réponses, des immeubles de faible hauteur avec une qualité résidentielle, des espaces végétalisés importants, environnement à préserver, la qualité du cadre de vie, des transports en mode doux, de meilleures dessertes de transports en commun, les implantations des métiers de la santé, etc.

L'ISLE-D'ABEAU

Quelques clichés de la tenue des ateliers participatifs du 14 juin 2022 sur le PADD :



Article du Dauphiné Libéré en date du 29 juin 2022 relatif au débat sur le PADD lors du Conseil Municipal du 27 juin 2022

VOS COMMUNES

L'ISLE-D'ABEAU

Quel développement urbain pour la commune ?

Lors du conseil municipal, lundi 27 juin, les élus de l'Isle-d'Abeau ont débattu du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune. Ce document détermine les principales orientations de la ville en matière d'aménagement urbain.

« C'est l'avenir de notre commune qui se prépare », a insisté Cyril Marion, le maire de l'Isle-d'Abeau, en préambule du conseil municipal lundi 27 juin. Pendant près de deux heures, les élus ont débattu du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il permet d'élaborer le Plan local d'urbanisme (PLU) dont la révision a débuté en 2021.

Une densification « douce et raisonnée »

La ville est confrontée à un fort développement démographique. Entre 1999 et 2019, elle est passée de 12 054 à 16 584 habitants. La municipalité souhaite désormais une « densification douce et raisonnée », a souligné Émilie Guérin, déléguée à l'aménagement et à l'urbanisme. Le scénario retenu prévoit la construction de 117 logements par an, ce qui permettrait d'accueillir 2 669 nouveaux ha-

bitants sur 12 ans. Parmi les trois scénarii envisagés, c'est celui qui nécessite le moins de constructions. « Nous souhaitons accompagner de manière qualitative le développement urbain », a plaidé Émilie Guérin. La ville de demain sera cohérente. Il faudrait alors entre 28 et 35 hectares de terrains pour pouvoir construire ces logements. Actuellement dans l'enveloppe bâtie de la commune, c'est-à-dire l'aire délimitant un ensemble de parcelles construites à une date donnée, seulement 12 hectares sont disponibles. Le développement en extension de cette enveloppe bâtie est donc nécessaire. « Il faut d'abord combler les dents creuses [NDLR : espace non construit entouré de parcelles bâties] », a insisté Véronique Verdé, conseillère municipale d'opposition du groupe « De-

Silence radio

Les critiques les plus virulentes sont venues de l'ancien maire de la commune. « On n'attend rien de nouveau », a-tancé celui qui est désormais conseiller municipal d'opposition au sein du groupe « Le Renouveau de l'Isle-d'Abeau ». La zone de la gare est un secteur privilégié pour poursuivre le développement urbain de la ville. « Aucune réflexion n'a été



Cyril Marion, maire de l'Isle-d'Abeau, Émilie Guérin, déléguée à l'aménagement et à l'urbanisme, et Alain Jurado, conseiller municipal d'opposition du groupe « Le Renouveau de l'Isle-d'Abeau ». Photo Le DL/T.B.



née sur cette zone, c'est dommage, a regretté Alain Jurado. C'est le silence radio sur l'impact environnemental ».

Autre pierre d'achoppement entre la majorité et l'opposition, la Ligne grande vitesse (LGV) Lyon-Turin qui traverse la commune. « Aucune réflexion n'a été menée sur ce projet monumental qui va bouleverser la vie de nos habitants », a lancé Alain Jurado. Silence radio là aussi. Elle risque d'avoir des répercussions sur l'environnement et de générer du bruit. « Il fallait se battre il y a cinq, six ou sept ans pour limiter les nuisances mais ça n'a pas été fait, a répliqué Cyril Marion. L'Isle-d'Abeau n'était pas présent dans les instances de décision. La Capi non plus n'a pas été assez présente ». L'accès au golf a suscité égale-

ment l'inquiétude des opposants. « Là on est sur l'étape d'après selon moi, a répondu Émilie Guérin. Le PADD donne des orientations et les protections à respecter. Après, nous

aurons la traduction réglementaire de ces objectifs ». Le nouveau PLU devrait être finalisé et approuvé entre fin 2023 et début 2024.

Tim BUISSON

L'INFO EN +

Un nom pour l'espace des solidarités rue du Triforium

En 2015, la ville de l'Isle-d'Abeau a racheté un local de 150 m² rue du Triforium. Cet espace rassemble les services du département (action sociale et protection maternelle), le Centre communal d'action sociale (CCAS) et des services de la mairie (relais emploi et insertion). Les travaux sont en train de se terminer. La municipalité a lancé une consultation auprès des habitants pour définir le nom de ce nouvel « espace des solidarités ». Et c'est le nom Olympe de Gouges qui a remporté le plus grand nombre de votes (59 % soit 481 voix). Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce vote.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | MERCREDI 29 JUIN 2022 | 11

VILLEFONTAINE

Les choristes de l'Accroch'chœur ont présenté leur concert-spectacle



Les choristes de l'Accroch'chœur ont présenté leurs Anicroches au diapason.

Les choristes de l'Accroch'chœur présentaient leur concert-spectacle *Anicroches au diapason*, samedi soir au théâtre du Vellein. Des retrouvailles avec le public qui sentaient le bonheur pour les chanteurs comme pour les spectateurs, venus très nombreux. Les 50 choristes sont entrés en scène dans la lumière des projecteurs pour interpréter un répertoire très varié de variété française et de compositeurs classiques, dirigés par leur chef de chœur Catherine Guerre-Chaley et accompagnés par un piano, des guitares, une batterie, un violoncelle. L'Accroch'chœur présentait « une déambulation musicale, sur un chemin sinueux pavé de bonnes émotions, mais aussi quelques embûches imprévisibles. Nos symphonies de croches et quelques anicroches risquent de se croiser, plus par inadvertance que par malice... Puisse le soutien précieux et actif de notre public nos aider à surmonter, voire à sublimer, nos possibles tremblements de chœur ». Le public était là.

VILLEFONTAINE

Samedi, les jardins familiaux ouvrent leurs portes

Les jardiniers amateurs de l'association Les Jardins familiaux ouvriront leurs portes au public ce samedi 2 juillet à partir de 9 heures. Le rendez-vous est fixé sur le site du Pont Bas (accès par la rue Buisson-Rond). Tout au long de la matinée, les jardiniers présenteront leurs cultures aux visiteurs et expliqueront le fonctionnement de l'association. À 11 heures, un temps officiel, avec les discours du président Pierre Porte et des élus de la municipalité, sera suivi d'un apéritif dînatoire. Entre 14 h 30 et 17 h, de nouvelles rencontres avec le public auront lieu avec la

Annonce du Dauphiné Libéré du 15 avril 2023 des ateliers participatifs du 2 mai 2023 à 20h00 en salle des expositions concernant la prise en compte du cadre de vie dans le PLU

LE DAUPHINÉ

Actualité • Abonnements • Sport • Langue • Culture • Santé • Régions • Médias • Environnement • Services • Outils

Dauphiné du 15 avril 2023

CONCERTATION SUR LA REVISION DU PLU DE L'ILE D'AREAU

ida CONCERTATION SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'ILE D'AREAU

Ateliers participatifs sur le plan local d'urbanisme de l'île d'Areau le mardi 2 mai 2023 à 20h00

Le mardi 2 mai à 20h00 en salle des expositions de la Maison de l'Île d'Areau

Le PLU sera concerté avec l'ensemble des habitants de l'île d'Areau

Annonce du Dauphiné Libéré du 19 avril 2023 des ateliers participatifs du 2 mai 2023 à 20h00 concernant la prise en compte du cadre de vie dans le PLU

16 MERCREDI 19 AVRIL 2023 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

ANNONCES LÉGALES

Publiez vos marchés publics • eurologique.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités • ledauphine.vedettesocietes-eurolegales.com

CONTACTS ISÈRE

04 78 88 72 86

04 78 88 72 24

LE DAUPHINÉ

Le Journal d'annonces légales de référence

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédure adaptée (moins de 5000 euros)

COMMUNE DE SAMOËNS

Avis d'appel public à la concurrence

AVIS

Plus local d'urbanisme

AVIS DE CONCERTATION MODIFICATIF

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de l'Île d'Areau

CONCERTATION SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'ILE D'AREAU

Ateliers participatifs sur le plan local d'urbanisme de l'île d'Areau le mardi 2 mai 2023 à 20h00

Article du 30 avril 2023 sur le journal local « Le Dauphiné Libéré »

10 DIMANCHE 30 AVRIL 2023 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

PORTE DE L'ISÈRE

VILLEFONTAINE

Une soirée de l'éloquence pour dire et pour convaincre

Jeudi 27 avril, sept jeunes collègues et lycéens se sont succédé sur la scène de la salle Daniel-Baldoni, avec pour mission de proposer une plateforme pour défendre une cause qui leur tient particulièrement à cœur.

Un soir de l'éloquence a été préparé en amont par les élèves et leurs enseignants, au sein de leur établissement, sur les conseils avisés de Sarah Sarr, Alice Elmasi, pour le Village d'Éloquence de Science Bio, rapport et qui anime des ateliers d'éloquence dans leurs établissements respectifs (voir ci-dessous). C'était par un jury formé d'enseignants et de membres du personnel des collèges et du lycée. Après un concert d'Éloque, devant un public nombreux, c'est

Lucas Angot, Léane, Noé et Alix pour Sarah Delamain, qui ont été élus vainqueurs de la soirée. Les autres participants ont été : Sarah Sarr, Alice Elmasi, pour le Village d'Éloquence de Science Bio, rapport et qui anime des ateliers d'éloquence dans leurs établissements respectifs (voir ci-dessous). C'était par un jury formé d'enseignants et de membres du personnel des collèges et du lycée. Après un concert d'Éloque, devant un public nombreux, c'est

Maris, vainqueur de l'édition 2022, a ouvert le programme.

Milo Formé d'Éloque, Lucas, de Marie, élève de seconde au lycée de Villefontaine, ont été élus vainqueurs de l'édition 2022, qui ouvrira la soirée sur le thème "L'éloquence dans la vie". Les autres participants ont été : Sarah Sarr, Alice Elmasi, pour le Village d'Éloquence de Science Bio, rapport et qui anime des ateliers d'éloquence dans leurs établissements respectifs (voir ci-dessous). C'était par un jury formé d'enseignants et de membres du personnel des collèges et du lycée. Après un concert d'Éloque, devant un public nombreux, c'est

VILLE D'AREAU

Un atelier participatif sur le plan local d'urbanisme

Mardi 2 mai, à 20 heures, dans la salle des expositions de la Maison de l'Île d'Areau, se déroulera un atelier participatif sur le plan local d'urbanisme de l'île d'Areau. L'objectif est de recueillir l'avis des habitants sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de l'île d'Areau. Les ateliers participatifs sont une occasion pour les habitants de donner leur avis sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de l'île d'Areau. Les ateliers participatifs sont une occasion pour les habitants de donner leur avis sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de l'île d'Areau.

Sur internet, une page dédiée au plan local d'urbanisme est disponible pour connaître le travail actuel sur le PLU, les objectifs et leurs finalités (11/17/2023) ou sur le site de la Ville d'Areau (plan local d'urbanisme/plan local d'urbanisme).

Quelques photographies prises lors de cet atelier du 2 mai 2023 :



Annnonce du Dauphiné Libéré du 12 juin 2023 sur la réunion publique du mardi 27 juin 2023 à 20h00

24 | **Annonces légales**

Le Dauphiné Libéré
LUNDI 12 JUIN 2023

<p>Publiez</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos formalités • Vos marchés publics • Vos enquêtes 	<p>AVIS</p> <p>Plan local d'urbanisme</p>	<p>VIES DES SOCIÉTÉS</p> <p>Constitutions de sociétés</p>
	<p>id'a L'ISLE D'ABEAU</p> <p>CONCERTATION SUR LA REVISION DU PLU DE L'ISLE D'ABEAU</p> <p>RÉUNION PUBLIQUE</p> <p>La traduction graphique et réglementaire du projet d'aménagement et de développement durables de la commune</p> <p>Les habitants de la commune sont invités à venir partager le projet communal du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) :</p> <p>Le mardi 27 juin à 20H00 En Mairie : Salle Rosa Parks 12 rue de l'Hotel de Ville</p> <p>Il est prévu une présentation générale des principes de zonages et des grandes orientations issus de la co-construction organisée par la concertation.</p> <p>Le PLU nous concerne tous ! Merci de votre participation</p> <p>358005000</p>	<p>CONSTITUTION</p> <p>Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : GIC2 Siège : gic2 Objet social : platerie peinture Siège social : 6 place de la convention, 38130 ECHIROLLES Capital : 5 000 € Dirige : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS GRENOBLE Gérance : Monsieur GUEDOUJAR slim, demeurant 6 place de la convention, 38130 ECHIROLLES</p> <p>358820200</p>
		<p>Transferts de siège social</p>
		<p>REGAL CARRELAGÉ</p>

L'Isle-d'Abeau

Urbanisme : une concertation sur les orientations pour l'avenir

Le PLU (plan local d'urbanisme) a été détaillé mardi soir lors d'une réunion publique.

Ce mardi 27 juin, à la salle Rosa-Parks, se tenait une réunion sur le PLU (plan local d'urbanisme). Devant près de 95 personnes, le maire Cyril Marion ouvrait cette présentation, suivi par Emilie Guérin, adjointe déléguée à l'aménagement et à l'urbanisme, qui rappelait dans les grandes lignes ce qu'est un PLU.

Une forte augmentation des espaces arborés

Puis Laurence Forel, de la société Latitude, a fait une présentation complète du PLU avec le processus et les étapes de concertation. Des cartes des différents zonages ont été présentées, avant un point sur la prise en compte de la TVB (trame verte et bleue) et des patrimoines, les énergies renouvelables et la mobilité et les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) en cours d'élaboration. Il fut aussi question de la ferme Chaffard pour créer une ferme



Émilie Guérin, adjointe à l'aménagement et l'urbanisme, a rappelé les règles du plan local d'urbanisme.

urbaine avec vente de produits locaux et avec un pôle d'équipements. Les différentes zones naturelles ont été présentées avec une forte augmentation des espaces arborés (154,6 ha contre 51,49 ha dans le précédent PLU) et 461,2 ha de zones humides protégées et 77,1 ha de corridors écologiques protégés. Des ouvrages de rétention des eaux pluviales en plein air seront intégrés, les espaces communs seront végétalisés. Les places de stationnement seront traitées avec des matériaux perméables à l'écoulement des eaux pluviales et facilement roulants. Les énergies renouvelables sont tolérées avec panneaux solaires implantés au plus proche de la toiture. Les prochaines étapes seront la finalisation de l'écriture du règlement, la vérification des zonages, la vérification de la trame risque et les ajustements d'OAP et du passage. La fin du PLU est prévue le 11 septembre. Le document complet de cette présentation est disponible sur le site de la mairie.

L'Isle-d'Abeau • Les Dancers Family sur scène



L'association donne son gala ce samedi, salle de l'Isle.

Samedi 1^{er} juillet, à la salle de l'Isle, l'association lilloise Dancers Family donne son gala de fin de saison intitulé "Music Awards". Après 10 mois de travail et de répétitions, les élèves seront fiers de présenter leur spectacle. Ce sera l'occasion de se remémorer les clips des stars iconiques qui ont marqué ces quarante dernières années au cours d'un show qui a pour ambition d'en mettre plein les yeux, car le public décidera lequel d'entre eux sera sacré meilleur artiste de l'année. Tarifs : 15€ - 8€ (étudiants et enfants -18ans). Ouverture des portes à 18h45.

Vaulx-Milieu • Le jumelage régale dimanche

Le comité de jumelage donne rendez-vous ce dimanche 2 juillet sous la halle pour une matinée aux couleurs du Portugal. Sardines, chorizos et autres spécialités attendront les gourmands. À déguster sur place ou à emporter.

▶ INFOS SERVICES	
FOUR	VAULX-MILIEU
TAXI FOUROIS Transport malade assisté et personne à mobilité réduite. Aéroport - Gare - Collis 06 18 45 81 79 06 80 13 36 27	CHARLENE TAXI Taxi conventionné Gares - Aéroports 06 73 03 56 59

Quelques photographies prises lors de cette réunion publique du 27 juin 2023 :



6) Les affichettes

A chaque étape, lancement de la procédure, réunions publiques, ateliers participatifs, PADD, une affichette a été réalisée, sur le modèle suivant :

id'a
L'ISLE D'ABEAU

CONCERTATION SUR LA RÉVISION DU PLU DE L'ISLE D'ABEAU

RÉUNION-PUBLIQUE

La traduction graphique et réglementaire du projet d'aménagement et de développement durables de la commune

Les habitants de la commune sont invités à venir partager le projet communal du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le mardi 27 juin à 20h00
En-Mairie: Salle-Rosa-Parks
12 rue de l'Hôtel-de-Ville

Il est prévu une présentation générale des principes de zonages et des grandes orientations issues de la co-construction organisée par la concertation.

Le PLU nous concerne tous
Merci de votre participation

id'a
L'ISLE D'ABEAU

RÉUNION PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME

LUNDI 7 MARS 2022 à 20H00
SALLE ROSA PARKS
Mairie de L'ISLE D'ABEAU - 12 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

Par délibération n°2020-086 en date du 16 décembre 2020, la commune de L'Isle d'Abeau a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme, défini les objectifs pour lesquels et fixé les modalités de la concertation conformément aux dispositions des articles L.103-2 et L.103-31 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Dans le cadre de cette procédure, des réunions publiques d'information et d'échanges sont prévues à différentes étapes de la procédure. La 1^{ère} réunion publique sur la procédure et le diagnostic aura lieu le Lundi 7 mars 2022 à 20h00 en Salle Rosa Parks à la Mairie de L'Isle d'Abeau (12 rue de l'Hôtel de Ville à L'Isle d'Abeau).

Contact : Service Urbanisme 04 74 18 20 10



Les affichettes ont été apposées :

- sur les panneaux extérieurs du Service Urbanisme,
- sur les fenêtres du bâtiment (pour une visibilité de l'extérieur),
- sur les portes du Service Urbanisme,
- à l'accueil de la Mairie
- sur les panneaux d'affichages ou les portes d'accès aux groupes scolaires communaux, à la Police Municipale, Centre d'Animation COLUCCI, point d'information jeunesse et tous les autres services municipaux où un affichage est possible.

Exemple ci-dessous affichage sur la porte d'entrée de l'école élémentaire de la Peupleraie de l'annonce de l'atelier participatif du 14 juin 2022 :



7) Une Plaquette – un Flyer

La plaquette : publication spécialisée de format A4 pratique en recto-verso en libre accès à l'accueil général de la mairie et à l'accueil du Service Urbanisme :

L'Isle d'Abeau en quelques chiffres :

- Prox de 16 200 habitants
- Une croissance démographique plutôt dynamique
- Une population jeune : 47% a moins de 30 ans
- Un tissu économique porté par les commerces et les services : près de 50% des emplois
- Plus de 7000 emplois (9% des emplois de la CAPI)

Comment s'informer et s'exprimer ?
La concertation avec les habitants et les acteurs du territoire est prévue tout au long de la démarche.

Vous pouvez vous informer :

- Sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-ida.fr/>
- <https://www.facebook.com/VilleIDA/>

Des articles dans le bulletin municipal

Des réunions publiques

Vous pouvez vous exprimer au moyen :

- Du cahier de concertation mis à disposition à la mairie
- Des courriers à Mr le Maire et à Mme l'adjointe en charge de l'urbanisme

Le PLU : c'est quoi ?
C'est avant tout un projet de territoire qui s'exprime dans ce document et va concerner toutes les thématiques de son développement pour mieux l'encadrer, l'organiser tout en conservant les qualités qui font l'identité de l'Isle d'Abeau.

Il se traduit dans un document réglementaire qui s'impose aux autorisations du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...).

Une fois établi, il remplacera le PLU en vigueur.

Pourquoi réviser le PLU ?
La commune de l'Isle d'Abeau est une commune très attractive qui a connu un développement conséquent. Elle est considérée comme une des villes-centres de la CAPI et à ce titre doit accueillir de multiples fonctions. Ce développement est marqué par une intensification des densités de construction pour utiliser mieux de l'espace et préserver les espaces de production agricole et les espaces naturels.

La révision du PLU est mise en place pour mieux encadrer ce développement :

- Phaser les secteurs de développement pour que la commune soit en capacité de les accompagner par les équipements ;
- Évaluer le développement autour de la gare ;
- Mieux travailler les transitions paysagères entre les quartiers et en particulier entre les secteurs en densification et ceux qui sont pavillonnaires ;
- Orienter vers une plus grande qualité des espaces sur rue notamment à travers les clôtures ;
- Renforcer la protection du patrimoine historique, du paysage et des milieux d'intérêt écologique ;
- Prendre en compte les enjeux en matière de changement climatique notamment par une végétalisation accrue des espaces bâtis et favoriser les énergies renouvelables ;
- Renforcer les parcours en mobilités actives vers les commerces, les équipements, la gare.

Les enjeux sont donc multiples il s'agit de mieux anticiper les besoins, d'organiser le développement dans une cohérence globale qui permet de préserver la qualité du cadre de vie, et d'accompagner les mobilités.

Mairie de l'Isle d'Abeau
12 rue de l'Hôtel de Ville
CS45006
38081 L'Isle d'Abeau cedex

04 78 18 30 00
contact@mairie-ida.com
<http://www.mairie-ida.fr/>

Le Flyer

La révision du PLU est lancée. Il s'agit dans ce processus d'adapter le PLU en vigueur pour renforcer la qualité du cadre de vie. Parmi des principaux objectifs de la révision :

- Mieux intégrer les problématiques environnementales : limiter l'artificialisation des sols, favoriser le développement des énergies renouvelables dans les constructions, mieux prendre en compte le changement climatique**
- Veiller à la qualité du paysage produit : renforcer la végétalisation des opérations de constructions, mieux encadrer la qualité des clôtures**
- Renforcer la diversité et la qualité des logements: qualité environnementale, résidentielle...**

Qui élabore le PLU ?

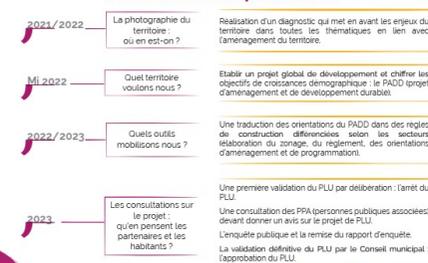
La commune a la compétence, mais l'Isle d'Abeau étant une ville centre, il est nécessaire d'envisager son développement dans un cadre plus large. Aussi d'autres partenaires sont impliqués dans cette démarche, les principaux sont :



L'association de ces partenaires devra permettre de partager le projet de développement en respectant les perspectives de chacun, et d'assurer une cohérence entre l'IDA et les territoires voisins du Nord-Isère. Cette élaboration va durer 2 ans.

Quel est le processus ?

Cette élaboration va durer plusieurs années



Quels sont nos grands enjeux ?

Tout sera une question d'équilibre entre :

- Préserver nos patrimoines naturels, bâtis, historiques, culturels, en renforçant à la fois leur rôle comme support de la qualité du cadre de vie et leur mise en valeur ;**
- Aider à la pérennité de l'agriculture et à sa valorisation dans un contexte périurbain ;**
- Poursuivre le développement de l'emploi et sa diversification en intégrant la politique d'accueil économique et le schéma de développement commercial de la CAPI ;**
- Conforter la centralité, mieux la relier à la zone des Sayes et à la gare ;**
- Faciliter l'accès aux équipements, services, commerces et emplois par des mobilités respectueuses de l'environnement, en minimisant les distances, et en offrant la possibilité de se déplacer autrement ;**
- Diversifier l'offre en logements pour permettre à chacun d'habiter sur le territoire tout au long de sa vie ;**
- Maîtriser la densité urbaine et l'adapter aux quartiers ;**
- Valoriser nos potentiels de développement d'énergie renouvelable dans le respect du caractère paysager et patrimonial de la commune ;**
- Développer des opérations à forte valeur environnementale : production d'ENR (énergie renouvelable), intégration des impacts du changement climatique sur le confort et l'usage des espaces urbains.**

8) L'affichage « à la porte de la Mairie » sur les panneaux de l'affichage réglementaire

Dès la délibération du 14 décembre 2020 prescrivant la révision du PLU adoptée et de retour du contrôle de légalité, elle a été affichée sur les panneaux d'affichage extérieurs relatifs au Conseil Municipal, mais aussi sur ceux du service urbanisme de la commune.

2020-086 - PAGE 1

Nombre de membres :
 Affiliés au Conseil Municipal : 33
 en exercice : 33
 qui ont pris part à la délibération : 33

Convocation délibératoire
 le 08/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de l'Isère
 Commune de l'Isle d'Abau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

ARRIVEE
 17 DEC 2020
 COMMUNISME
 DE LA TRAVAILLEUSE

Seance du 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le quatorze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dont la convocation a été télétransmise le huit décembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle 15022 du gymnase municipal David Douillet, boulevard de Fondombrière à l'Isle d'Abau, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur Covid-19 (loi n° 2020-1379), sous la présidence de monsieur MARION Cyril, Maire.

PRESENTS : MARION Cyril - BELIME Gaëlle - BORGHI Roland - GUERIN Emilie - DIVERENZ Marie - BOUISSET Sandrine - GROSMAIRE Gérard - BERRANO Mikaela - ALAGA Alexandre - BLOND Priscilla - GUILLOU Florence - GILLOT-BERTOLUCCI Brigitte - GRATIER Marie - CALLOT Pascal - FOLGINELLI Robert - FERRER Philippe - POUQUISSAMY Gérard - LAOUADI Youcef - PUEO Sandra - DEBES Céline - BOUCHET Lucas - DEMAY DE GOUSTINE Jean - THIBAUD Elodie - ETIENNE Ophélie - MELLET Cédric - BALOUHA Nadia - JURADO Alain - BILLAUD Rocio - SIMON Catherine - GOICHOT Céline - THERY Danièle - VERDEL Véronique - GRZYWACZ Pascal

SECRETAIRE DE SEANCE : BORGHI Roland

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou son application et l'exécution devant le Tribunal de l'Isère sous réserve de la mise en cause de ce recours dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle en ligne, de sa publication, ou de son affichage, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, sous réserve de soumettre le dossier de recours complet. Ce recours n'est susceptible d'interdire le présent acte. Le Maire de l'Isle d'Abau certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché au panneau réservé à cet effet dans la cour de la mairie le 15/12/2020.

2020-086 - PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET FIXATION DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Rapporteur: Emilie GUERIN

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et L. 153-31 et suivants ;

Vu le schéma de cohérence territoriale Nord-Isère, approuvé par délibération le 12 juin 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2016 portant modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le PLU de la commune a été approuvé en novembre 2017. Il a fait l'objet d'une modification simplifiée en décembre 2018 afin d'intégrer quelques adaptations réglementaires et de corriger des erreurs matérielles.

Après trois années d'application, certaines dispositions du PLU apparaissent aujourd'hui inadéquates ou ne rencontrent pas les attentes des administrés. Il parait donc nécessaire d'engager une révision du PLU afin de mettre en adéquation ce document de planification avec la stratégie d'aménagement et d'urbanisme portée par la municipalité, dans le respect des dispositions du SCOT Nord Isère.

A ce titre il est proposé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal avec pour objectifs :

- de limiter les gabarit (hauteur, implantation...) des constructions autorisées sur certains secteurs en vue de mieux maîtriser la densité,
- de maîtriser l'évolution de la commune et de sa population afin de rester en cohérence avec la capacité des équipements existants et de respecter des objectifs du PLU (programme local de l'habitat),
- d'encourager au développement de programmes immobiliers répondant aux nouveaux modes d'habiter (intergénérationnel, habitat participatif...),
- de faciliter la construction d'éco-quartier et d'intégrer des mesures facilitant le développement des énergies renouvelables,
- de développer une politique agricole favorisant le maintien des agriculteurs sur le territoire et accompagnant leurs évolutions,
- de renforcer la protection des corridors écologiques et des zones humides,
- de sacrifier des espaces de végétalisation et de loisirs existants dans la zone urbaine (city stade de Pierre Louve, stade des Plantés, jardin de ville - Grand Champs...),
- d'accentuer la préservation du patrimoine monumental (chapelles, mairie, ferme Chaffard...) et naturel de la Commune,
- de permettre le développement des mobilités actives par la sécurisation des déplacements piétons et cyclables sur l'ensemble du territoire et en particulier pour relier les différents pôles,
- de mettre en valeur des sites remarquables de la commune (l'étang du Sermet, le parc St Hubert, le théâtre de Verdure, la ferme Chaffard, le Golf, la Mairie...),
- de maintenir les activités économiques existantes et de faciliter leur développement futur, notamment avec une réflexion autour de la zone de la Gare.

Sur la base de ces objectifs et conformément aux articles L. 103-3 et L. 103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de concertation qui seront mises en place et strictement respectées pendant toute la durée de la procédure de révision sont les suivantes :

- un registre pour recueillir les observations du public sera tenu à disposition aux heures et jours d'ouverture de l'accueil du service Urbanisme, et ce durant un mois ;
- deux réunions publiques et deux ateliers thématiques seront organisés,
- une exposition en mairie ou dans tout autre lieu sera mise en place,
- une information régulière sur le site internet de la commune ou dans le magazine d'informations municipales sera assurée concernant la présente procédure de révision du PLU.

La concertation sera engagée pendant toute la durée de la procédure, elle fera l'objet d'un bilan établi par le maire qui sera présenté au conseil municipal, lequel arrêtera le projet de PLU révisé avant la mise à enquête publique.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal avec pour objectifs :

2020-086 - PAGE 2

- de limiter les gabarit (hauteur, implantation...) des constructions autorisées sur certains secteurs en vue de mieux maîtriser la densité,

- de maîtriser l'évolution de la commune et sa population afin de rester en cohérence avec la capacité des équipements existants et de respecter des objectifs du PLU,

- d'encourager au développement de programmes immobiliers répondant aux nouveaux modes d'habiter (intergénérationnel, habitat participatif...),

- de faciliter la construction d'éco-quartier et d'intégrer des mesures facilitant le développement des énergies renouvelables,

- de développer d'une politique agricole favorisant le maintien des agriculteurs sur le territoire et accompagnant leurs évolutions,

- de renforcer la protection des corridors écologiques et des zones humides,

- de sacrifier des espaces de végétalisation et de loisirs existants dans la zone urbaine (city stade de Pierre Louve, stade des Plantés, jardin de ville - Grand Champs...),

- d'accentuer la préservation du patrimoine monumental (chapelles, mairie, ferme Chaffard...) et naturel de la Commune,

- de permettre le développement des mobilités actives par la sécurisation des déplacements piétons et cyclables sur l'ensemble du territoire et en particulier pour relier les différents pôles,

- de mettre en valeur des sites remarquables de la commune (l'étang du Sermet, le parc St Hubert, le théâtre de Verdure, la ferme Chaffard, le Golf, la Mairie...),

- de maintenir les activités économiques existantes et de faciliter leur développement futur, notamment avec une réflexion autour de la zone de la Gare.

- d'associer à la procédure de révision les personnes publiques mentionnées aux articles L. 132-7, L. 132-9 et L. 132-10 du Code de l'urbanisme :

- M. le Préfet de l'Isère,

- M. le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes,

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI),

- M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT Nord Isère,

- M. les représentants des Chambres consulaires : Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat,

- et de consulter, à leur demande, les personnes publiques et privées mentionnées aux articles L. 132-12 et L. 132-13 et R. 132-4 et suivants du Code de l'urbanisme.

En outre, en application de l'article L. 132-10 du code de l'urbanisme, les services de l'Etat seront associés à l'élaboration du PLU révisé.

- de définir, conformément aux articles L. 103-2 à L. 103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

- un registre pour recueillir les observations du public sera tenu à disposition aux heures et jours d'ouverture de l'accueil du service Urbanisme, et ce durant un mois ;

2020-086 - PAGE 3

2020-086 - PAGE 4

- deux réunions publiques et deux ateliers thématiques seront organisés,
- une exposition en mairie ou dans tout autre lieu sera mise en place,
- une information régulière sur le site internet de la commune ou dans le magazine d'informations municipales sera assurée concernant la présente procédure de révision du PLU.

- de prendre acte de la possibilité donnée au maire par le code de l'urbanisme de mettre en œuvre la procédure de sursis à statuer sur les demandes d'orientation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU, après qu'aura eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU.

- de solliciter une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à la révision du PLU, conformément à l'article L. 132-15 du Code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention apparente dans un journal diffusé dans le département, et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs mentionnés à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Oui l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- adopte le présent rapport et les propositions du rapporteur,

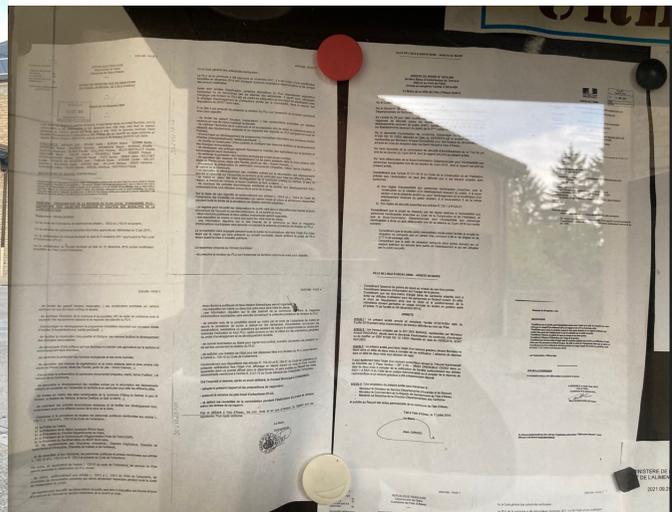
- prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU),

- et définit les modalités de la concertation pendant l'élaboration du projet de révision selon les termes de ce rapport.

Fait et délibéré à l'Isle d'Abau, le jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,

Cyril MARION



RECAPITULATIF DES OPERATIONS :

A chaque réunion publique et atelier participatif, un affichage préalable 15 jours avant la réunion, a été réalisé :

- sur les panneaux extérieurs du Service Urbanisme,
- sur les fenêtres du bâtiment (pour une visibilité de l'extérieur),
- sur les portes du Service Urbanisme,
- à l'accueil de la Mairie
- sur les panneaux d'affichages ou les portes d'accès aux groupes scolaires communaux, à la Police Municipale, Centre d'Animation COLUCCI, point d'information jeunesse et tous les autres services municipaux où un affichage est possible.

De même, chaque réunion publique a été annoncée à l'avance sur le site internet et sur le réseau social Facebook de la Mairie, sur les panneaux lumineux disposés en plusieurs quartiers de la commune, et par les publications (papier et en ligne) sur le journal local « Le Dauphiné Libéré ».

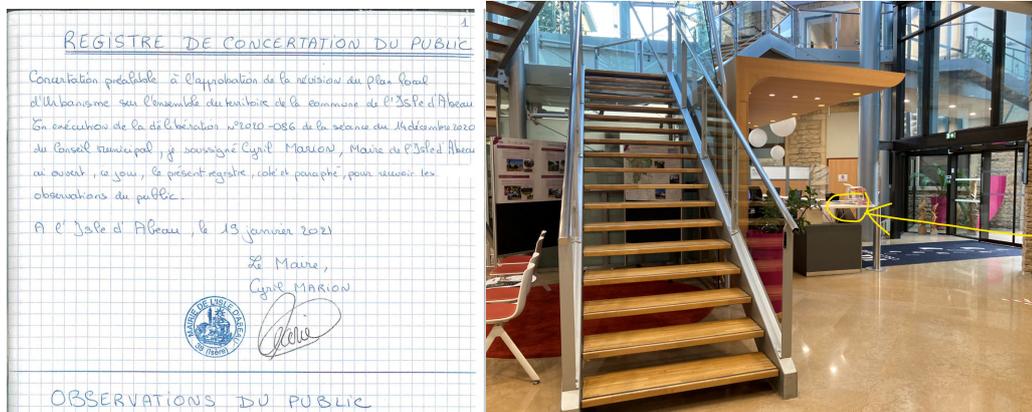
A la suite de chaque réunion publique, le dossier présenté a été mis en ligne sur le site internet de la commune,

Et mis à la disposition du public au Service Urbanisme de la commune ainsi que dans le dossier contenant le registre de concertation du public disponible à l'accueil général de la commune, ouvert depuis le 19 janvier 2021.

Dès la délibération adoptée et de retour du contrôle de légalité, un encart a été inséré sur le site internet de la commune (cf page 10)

B - Mise à disposition du public d'un dossier de concertation accompagné d'un registre

Dès la délibération adoptée et de retour du contrôle de légalité, elle a été mise à disposition dans un dossier de concertation comportant un registre ouvert à cet usage exclusif le 19 janvier 2021.



Le registre est directement disponible à l'accueil général de la commune (entouré en jaune sur la photo ci-dessus)

6 inscriptions dans le registre (accompagnées ou non de courrier libre) :

- Souhait que soit limitée l'urbanisation du quartier de Pierre-Louve (deux inscriptions dans le registre à ce sujet)
- Revendique le passage de ses terrains en zone urbanisable, alors qu'ils ont toujours été en zone agricole (deux demandes en ce sens sur des terrains situés dans des quartiers différents)
- Demande le passage de certaines parcelles actuellement urbanisables, en zone naturelle, vu l'intérêt écologique de la zone,
- Demande la sécurisation des déplacements piétons sur le secteur Saint Germain et des « abris-bus ».

1- Les demandes adressées à la commune sous forme courrier Papier (1) :

- Demande à ce qu'il n'y ait plus aucune contrainte à la pose de panneaux photovoltaïque, « sans exception »

2- Les demandes adressées à la commune sous forme Electronique (4) :

- Demande la protection d'un moulin situé dans le quartier du Lombard,
- Sollicite la possibilité de peindre en blanc les toitures
- Souhaite la création de zones pour l'implantation d'habitat démontable,
- Demande l'arrêt de l'urbanisation sur le quartier de Pierre Louve

Au final, 11 sollicitations ont été reçues en Mairie de l'Isle d'Abeau. Chaque demande a été examinée méticuleusement, de façon à bien intégrer les demandes, la justification des demandes et l'impact de ces dernières sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

C - Les réunions publiques, ateliers participatifs et ateliers thématiques

1 - Réunions Publiques et Ateliers Participatifs

Ces rencontres ont été l'occasion d'informer le public sur ce qu'est un PLU, de présenter l'ensemble du travail de diagnostic, les objectifs et enjeux du territoire, mais aussi de recueillir les observations des habitants lors des ateliers participatifs, confronter les points de vue de chacun en fonction de ses priorités et choix, afin de construire collectivement un outil d'aménagement qui corresponde à ses habitants.

Deux réunions publiques sur les deux prévues ont été organisées, en soirée (à partir de 20h00 en Mairie 12, rue de l'Hôtel de Ville à l'Isle d'Abeau.

Deux ateliers participatifs sur les deux prévus ont été organisés, en soirée (à partir de 20h00 en Mairie 12, rue de l'Hôtel de Ville à l'Isle d'Abeau.

Ces réunions et ateliers ont été précédés de communications dans la presse, sur le site internet et sur le réseau social de la commune et par voie d'affichage en Mairie, sur les panneaux d'affichages ou les portes d'accès aux groupes scolaires communaux et aux services municipaux où un affichage est possible, ainsi que sur les panneaux lumineux d'information de la ville.

La fréquentation est fluctuante sachant que la première réunion s'est tenue en période sanitaire de protection, (entre 24 personnes à la première réunion et 35 personnes à la dernière réunion). Les débats qui se sont déroulés lors de ces rencontres ont été très satisfaisants et ont permis à chaque participant d'exprimer ses souhaits, remarques et sollicitations.

- **La première réunion publique** a eu lieu le 7 mars 2022 à 20h00 en salle Rosa Parks en Mairie 12 rue de l'Hôtel de Ville à l'Isle d'Abeau, et portait sur la première phase du P.L.U. : Le cadre de l'étude et le diagnostic environnemental.

- **Puis un atelier participatif** a eu lieu le 14 juin 2022 à 20h00 salle d'exposition en Mairie 12 rue de l'Hôtel de Ville à l'Isle d'Abeau, et portait sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.),

- **Un second atelier participatif** a eu lieu le 2 mai 2023 à 20h00 en salle des expositions en Mairie 12 rue de l'Hôtel de Ville à l'Isle d'Abeau, et portait sur la prise en compte du cadre de vie dans le PLU

- **La dernière réunion publique** eu lieu le 27 juin 2023 à 20h00 en Salle Rosa Parks à la Mairie 12, rue de l'Hôtel de Ville à l'Isle d'Abeau et portait sur la présentation générale du zonage et des grandes orientations

2 - Ateliers Thématiques

En outre, des ateliers thématiques ont eu lieu, auxquels ont été invités systématiquement les membres de la Commission Urbanisme – Grands projets innovants (Elus majoritaires et de l'opposition), et, suivant les thématiques, diverses instances et professionnels experts :

- **le 2 décembre 2021**, objet : « Environnement, Grand Paysage et Paysage Urbain ; associant le SCOT Nord Isère, la DDT, les ABF de l'UDAP, l'EPAGE de la Bourbre, Communauté d'Agglomération CAPI Pôle Environnement, Département de l'Isère, SAFER), APIE, LPO).

- **le 9 décembre 2021**, objet : « Développement Economique et Agriculture » associant le SCOT Nord Isère, la DDT, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère, Communauté d'Agglomération CAPI (Pôles Agriculture, Développement Economique, Développement Durable, Aménagement, Office du Tourisme), SAFER, Union des Commerçants de l'Isle d'Abeau, la LPO, l'APIE.

- **le 16 décembre 2021** à 10h00 « Dynamiques démographiques et résidentielles, Foncier » associant le SCOT Nord Isère, la DDT, la Communauté d'Agglomération CAPI Pôle Aménagement, Pôle Mission Habitat, les Notaires locaux (de l'Isle d'Abeau et communes environnantes) , les promoteurs locaux (idem), Agences Immobilières, Bailleurs Sociaux.

- **le 16 décembre 2021** à 14h00, objet : « Dynamiques urbaines, Fonctionnement urbain, Mobilités », associant le SCOT Nord Isère, la DDT, Département de l'Isère, Communauté d'Agglomération CAPI Pôles Aménagement, Voirie-espaces publics, éclairages, Association PERIDA,

Ateliers thématiques en groupe restreint : membres de la Commission Urbanisme – Grands projets innovants (Elus majoritaires et de l'opposition).

- **le 15 septembre 2022** : « Règlement : Destinations et sous-destinations »

- **le 19 septembre 2022** : « Règlement : Formes Urbaines »

- **le 26 septembre 2022** : « Règlement : Environnement de la construction »

- **le 4 novembre 2022** : « Règlement : Aspect extérieur des constructions »

La Commission Municipale Urbanisme – Grands projets innovants :

La délibération 2020-078 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 a adopté la formation de la Commission Municipale « Urbanisme – Grands projets innovants » », dont les membres ont été désignés par la délibération n°2020-079 de ce même Conseil Municipal. Elle s'est réunie le 25 janvier 2021 avec, entre autre à son ordre du jour : la révision du PLU.

Elle a été associée à tous les ateliers thématiques et un point d'information et d'étape est réalisé lors des réunions de la Commission Municipale « Urbanisme – Grands projets innovants » et notamment les 29 novembre 2021, 21 mars 2022, 13 juin 2022, 21 septembre 2022, 23 mars 2023 et 16 juin 2023. et continuera de l'être jusqu'à la fin de la procédure.

Il est à relever qu'un débat a eu lieu au sein du conseil municipal lors de la séance du 27 juin 2022 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

Les Personnes Publiques Associées

Elles ont été invitées en continu lors de la phase diagnostic pour des ateliers thématiques, puis :

- **Réunion de présentation du PADD**

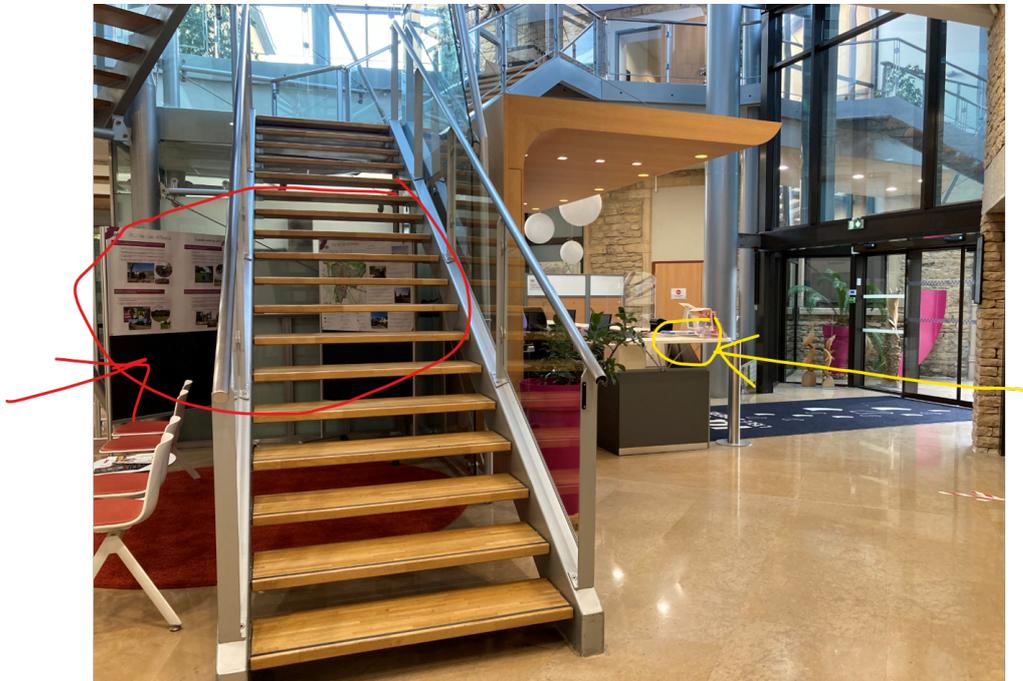
- **Réunion de présentation du projet réglementaire**

Enfin, 2 réunions techniques complémentaires ont été organisées : l'une avec le SCOT, l'autre associant le SCOT et la DDT.

D – L'exposition en Mairie

Trois panneaux ont été réalisés qui reprennent l'ensemble des thématiques abordées.

L'exposition se tient dans le hall central de l'accueil de la Mairie de l'Isle d'Abeau, au niveau de l'aire d'attente du public (flèche rouge – le registre est face à l'entrée générale (flèche jaune).



Elle commence par le panneau n°1 qui présente le diagnostic (notamment l'environnement et le paysage, le fonctionnement et le développement urbain, les activités économiques) et les enjeux qui en découlent (Les points forts, les sensibilités, points de vigilance et principaux enjeux).

id'a LISLE D'ABEAU

PLU de L'Isle d'Abeau

Les principales zones du PLU

<ul style="list-style-type: none"> UA: Zone urbaine à dominante résidentielle de très forte densité UAC: Zone urbaine à caractère de centralité multifonctionnelle de très forte densité UB: Zone urbaine à dominante résidentielle de forte densité UC: Zone urbaine à dominante résidentielle de densité intermédiaire UCC: Zone urbaine à caractère de centralité multifonctionnelle de densité intermédiaire UD: Zone urbaine à dominante résidentielle à dominante pavillonnaire UE: Zone urbaine principalement dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics UEA: Zone urbaine principalement dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et autorisant les constructions agricoles UH: Zone urbaine présentant des formes urbaines historiques et à vocation résidentielle UHL: Zone urbaine présentant des formes urbaines historiques et à caractère de centralité multifonctionnelle Ula: Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques de services et tertiaires ULb: Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques de services et tertiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Uc: Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques commerciales Ul: Zone urbaine principalement dédiée aux activités de loisirs et touristiques Ux: Zone urbaine de fonctionnalité autoroutière SAUa: Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation résidentielle mixte (habitat, services, bureaux) Zone A: Zone dédiée aux activités agricoles Zone Ap: Zone dédiée aux activités agricoles inconstructible (cône de vue sur l'église St Pierre) N: Zone naturelle de protection des milieux naturels, des continuités écologiques et des paysages N1 STECAL: Zone naturelle de jardins partagés ou jardins familiaux NL: Zone naturelle de loisirs existants ne permettant pas de nouvelles constructions. Mise en place aussi le long des voies, malis arborés, parcs urbains, espace non construit du golf
---	--

Le zonage réglementaire

Une prise en compte accrue de la végétalisation, du traitement paysager, de la maîtrise de l'imperméabilisation des sols et des enjeux écologiques

<ul style="list-style-type: none"> N: Zone naturelle de protection des milieux naturels, des continuités écologiques et des paysages N1 STECAL: Zone naturelle de jardins partagés ou jardins familiaux NL: Zone naturelle de loisirs existants ne permettant pas de nouvelles constructions. Mise en place aussi le long des voies, malis arborés, parcs urbains, espace non construit du golf 	<ul style="list-style-type: none"> Les éléments protégés Boisements Corridors écologiques Zones humides Haies, alignements d'arbres, boisements et espaces verts
--	---

Les points forts du nouveau PLU :

- Le renforcement des espaces végétalisés de pleine terre : entre 10% et 60% des opérations d'aménagement à venir selon les secteurs.
- La densification des plantations arborées : 1 arbre pour 1000m² de terrain, obligation de haies bocagères variées en limite des zones U et des zones agro-naturelles ;
- Des stationnements en totalité perméables à l'eau et avec la plantation d'au moins 1 arbre pour 4 places ;
- Une rétention des eaux pluviales obligatoire à la parcelle par des ouvrages intégralement végétalisés ;
- La végétalisation des pieds de construction pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, et des ceintures végétalisées pour les grandes volumétries bâties ;
- Des clôtures végétalisées et perméables à la petite faune ;
- Des mesures pour maîtriser les impacts de l'éclairage nocturne.

id'a LISLE D'ABEAU

PLU de L'Isle d'Abeau

Les enjeux issus du diagnostic

L'environnement et le paysage

- Préserver les espaces ouverts et le rôle de la forêt pour la ressource en eau et les zones importantes pour le risque inondation
- Les éléments de biodiversité associés aux milieux de la Bourbre et du Canal et aux zones de l'Isle
- Les corridors écologiques (trame verte et bleue) et leur extension dans l'espace urbain
- Les boisements, corridors et éléments de biodiversité (trame verte)
- Les éléments de la trame verte urbaine qui participent à l'irrigation de la nature en ville

Le fonctionnement et le développement urbain

- Valoriser les équipements existants
- Relancer les espaces publics existants
- Créer une nouvelle centralité
- Intégrer le projet GOLF
- Revaloriser et intégrer les équipements de zones et espaces publics (en ou NPAU)
- Revaloriser et intégrer l'aménagement de la Bourse 2000
- Conforter la porte d'entrée

Les activités économiques

- Conforter et étoffer au fur de la zone commerciale des zones
- Conforter les zones d'activités
- Celex les zones d'activités
- Sélectif à la complémentarité des offres (zones commerciales de service)
- Conforter les activités liées au golf public
- Permettre de nouveaux usages des locaux vacants
- Relancer les bâtiments agricoles et ou anciens de fonctionnalité ou permettre une adaptation

Les points forts :

- Un patrimoine bâti, paysage et naturel bien présent
- De nombreux espaces verts dans l'espace bâti
- Un territoire agricole productif
- Une ville active offrant des emplois variés
- Une offre en services et commerces structurée au-delà de l'échelle communale
- Une ville très attractive dessinée par la gare

Les sensibilités :

- Des milieux naturels qui peuvent être fragilisés par le développement (zones humides, corridors écologiques)
- Des ensembles bâtis historiques dont la cohérence pourrait être dégradée par des réhabilitations inadéquates

Les points de vigilance :

- Une ossature démographique importante qui génère de nombreux besoins en équipements, en logements adéquats à leur faire face
- Des parcs en réhabilitation (pavillons, vélos...) qui rappellent pas toujours sécuritaires
- Une artificialisation des espaces qui s'accroît ou il des opérations de construction
- Une banalisation du paysage sur le site à l'hétérogénéité des clôtures de murs en murs végétalisés
- Une exposition aux risques naturels (inondations, risques géologiques, tassements...)

Les principaux enjeux :

- Trouver un équilibre entre le développement nécessaire à une ville centre de la CAPL et en fonction d'un cadre de vie de qualité et en favorisant la production de logements verts, les besoins des habitants
- Intégrer le développement démographique pour permettre à la collectivité de programmer les équipements nécessaires en conséquence
- Préserver et valoriser les supports de nature que sont les espaces végétalisés, les abords de la Bourbre
- Valoriser le paysage urbain en intégrant les conséquences du changement climatique par une végétalisation accrue

Le P.A.D.D. fait l'objet du panneau n°2 (les grandes orientations : Trouver un équilibre entre la nécessaire production de logements, la maîtrise du développement et la qualité résidentielle, Valoriser l'espace urbain et organiser des mobilités moins pénalisantes pour l'environnement, l'Isle d'Abeau une commune active où la diversité économique accompagne le développement démographique, préserver et valoriser les patrimoines qui font le caractère de la commune et engager plus fortement le développement urbain dans la qualité environnementale et énergétique).

id'a LISLE D'ABEU

PLU de L'Isle d'Abeau

Le projet porté par le PLU

ORIENTATION N°1 : TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LA NÉCESSAIRE PRODUCTION DE LOGEMENTS, LA MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT ET LA QUALITÉ RÉSIDENTIELLE

- Rechercher un développement démographique soutenable pour tenir ses impacts sur les besoins en équipements, services (avec une moyenne de production autour de 110 logts/an);
- Accompagner les besoins induits par le développement démographique et économique (en matière de réseaux, équipements, espaces publics, etc.);
- Offrir des possibilités de logements correspondant à une large gamme de besoins et promouvoir un habitat de qualité;
- Pratiquer un urbanisme regroupé en priorité à partir de l'enveloppe bâtie actuelle et réduire significativement la consommation foncière.



ORIENTATION N°2 : VALORISER L'ESPACE URBAIN ET ORGANISER DES MOBILITÉS MOINS PÉNALISANTES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Fluidifier et diversifier les mobilités au sein de la commune par les aménagements de la voirie et les équipements nécessaires à une meilleure gestion des flux et par le renforcement du rôle structurant de la gare (pôle multimodal et économique);
- Organiser la commune avec des modes actifs pour créer une véritable trame de parcours sécurisés et attractifs entre les différents quartiers, la gare et les centralités de la commune.



ORIENTATION N°3 : LISLE D'ABEU UNE COMMUNE ACTIVE OÙ LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE

- Les commerces/services : préserver cette offre dans les centralités (Centre historique, Découroux, les Sèvres);
- Hierarchiser la vocation des sites économiques et faciliter les évolutions des activités industrielles et artisanales déjà présentes;
- Favoriser les activités de loisir (parcours, découverte des milieux naturels, activités de plein air...);
- Faciliter les évolutions des activités agricoles en tant qu'agriculture nourricière proche des habitants.



ORIENTATION N°4 : PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES QUI FONT LE CARACTÈRE DE LA COMMUNE ET ENGAGER PLUS FORTEMENT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

- Préserver le patrimoine historique, urbain et architectural de la commune : maintenir des espaces paysagers de transition entre les quartiers historiques et les autres constructions;
- Protéger les fonctionnalités écologiques des zones humides, des corridors boisés et faciliter la restauration des milieux naturels;
- Mieux intégrer les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements par une végétalisation accrue, par des volumes intermédiaires entre les espaces pavillonnaires et l'habitat collectif. Préserver les éléments remarquables végétalisés : la colline, les parcs, les arbres de l'espace urbain;
- Renforcer la végétalisation et limiter l'imperméabilisation des sols des espaces bâtis.



Impression

id'a LISLE D'ABEU

PLU de L'Isle d'Abeau

Le projet porté par le PLU

ORIENTATION N°1 : TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LA NÉCESSAIRE PRODUCTION DE LOGEMENTS, LA MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT ET LA QUALITÉ RÉSIDENTIELLE

- Rechercher un développement démographique soutenable pour tenir ses impacts sur les besoins en équipements, services (avec une moyenne de production autour de 110 logts/an);
- Accompagner les besoins induits par le développement démographique et économique (en matière de réseaux, équipements, espaces publics, etc.);
- Offrir des possibilités de logements correspondant à une large gamme de besoins et promouvoir un habitat de qualité;
- Pratiquer un urbanisme regroupé en priorité à partir de l'enveloppe bâtie actuelle et réduire significativement la consommation foncière.



ORIENTATION N°2 : VALORISER L'ESPACE URBAIN ET ORGANISER DES MOBILITÉS MOINS PÉNALISANTES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Fluidifier et diversifier les mobilités au sein de la commune par les aménagements de la voirie et les équipements nécessaires à une meilleure gestion des flux et par le renforcement du rôle structurant de la gare (pôle multimodal et économique);
- Organiser la commune avec des modes actifs pour créer une véritable trame de parcours sécurisés et attractifs entre les différents quartiers, la gare et les centralités de la commune.



ORIENTATION N°3 : LISLE D'ABEU UNE COMMUNE ACTIVE OÙ LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE

- Les commerces/services : préserver cette offre dans les centralités (Centre historique, Découroux, les Sèvres);
- Hierarchiser la vocation des sites économiques et faciliter les évolutions des activités industrielles et artisanales déjà présentes;
- Favoriser les activités de loisir (parcours, découverte des milieux naturels, activités de plein air...);
- Faciliter les évolutions des activités agricoles en tant qu'agriculture nourricière proche des habitants.



ORIENTATION N°4 : PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES QUI FONT LE CARACTÈRE DE LA COMMUNE ET ENGAGER PLUS FORTEMENT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

- Préserver le patrimoine historique, urbain et architectural de la commune : maintenir des espaces paysagers de transition entre les quartiers historiques et les autres constructions;
- Protéger les fonctionnalités écologiques des zones humides, des corridors boisés et faciliter la restauration des milieux naturels;
- Mieux intégrer les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements par une végétalisation accrue, par des volumes intermédiaires entre les espaces pavillonnaires et l'habitat collectif. Préserver les éléments remarquables végétalisés : la colline, les parcs, les arbres de l'espace urbain;
- Renforcer la végétalisation et limiter l'imperméabilisation des sols des espaces bâtis.



Enfin, le panneau n°3 est consacré à la traduction graphique et réglementaire du P.A.D.D. : les principales zones du PLU. Il fait également la synthèse du nouveau règlement avec la prise en compte accrue de la végétalisation et du traitement paysager, de la maîtrise de l'imperméabilisation des sols et des enjeux écologiques et la présentation des points forts du nouveau PLU.

PLU de L'Isle d'Abeau

Les principales zones du PLU

- UA : Zone urbaine à dominante résidentielle de très forte densité
- UAa : Zone urbaine à caractère de centralité multifonctionnelle de très forte densité
- UB : Zone urbaine à dominante résidentielle de forte densité
- UC : Zone urbaine à dominante résidentielle de densité intermédiaire
- UCc : Zone urbaine à caractère de centralité multifonctionnelle de densité intermédiaire
- UD : Zone urbaine à dominante résidentielle à dominante pavillonnaire
- UE : Zone urbaine principalement dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- UEa : Zone urbaine principalement dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et autorisant les constructions agricoles
- UH : Zone urbaine présentant des formes urbaines historiques et à vocation résidentielle
- UHc : Zone urbaine présentant des formes urbaines historiques et à caractère de centralité multifonctionnelle
- Ula : Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques de production
- Uls : Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques de services et tertiaires
- Ue : Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques commerciales
- Ul : Zone urbaine principalement dédiée aux activités de loisirs et touristiques
- Ux : Zone urbaine de fonctionnalité autoroutière
- Uxla : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation résidentielle
- Uxlu : Zone à urbaniser de la gare fermée à l'urbanisation à vocation mixte habitat services, bureau
- Zone A : Zone dédiée aux activités agricoles
- Zone Ag : Zone dédiée aux activités agricoles inconstructible (zone de vue sur l'église St Pierre)
- N : Zone naturelle de protection des milieux naturels, des continuités écologiques et des paysages
- Nj STECAL : Zone naturelle de jardins partagés ou jardins familiaux
- Nl : Zone naturelle de loisirs existants ne permettant pas de nouvelles constructions
- Nl : Zone naturelle de loisirs existants ne permettant pas de nouvelles constructions. Mise en place aussi le long des voies, malls arborés, parcs urbains, espace non construit du golf

Le zonage réglementaire

Une prise en compte accrue de la végétalisation, du traitement paysager, de la maîtrise de l'imperméabilisation des sols et des enjeux écologiques

- N : Zone naturelle de protection des milieux naturels, des continuités écologiques et des paysages
- Nj STECAL : Zone naturelle de jardins partagés ou jardins familiaux
- Nl : Zone naturelle de loisirs existants ne permettant pas de nouvelles constructions. Mise en place aussi le long des voies, malls arborés, parcs urbains, espace non construit du golf

Les éléments protégés

- Bassements
- Corridors écologiques
- Zones humides
- Haies, alignements d'arbres, bassements et espaces verts

Les points forts du nouveau PLU :

- Le renforcement des espaces végétalisés de pleine terre : entre 10% et 50% des opérations d'aménagement à venir selon les secteurs ;
- La densification des plantations arborées : 1 arbre pour 100m² de terrain, obligation de haies bocagères variées en limite des zones U et des zones agro-naturelles ;
- Des stationnements en totalité perméables à l'eau et avec la plantation d'au moins 1 arbre pour 4 places ;
- Une rétention des eaux pluviales obligatoire à la parcelle par des ouvrages intégralement végétalisés ;
- La végétalisation des pieds de construction pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, et des ceintures végétalisées pour les grandes volumétries bâties ;
- Plantations et végétalisation de pleine terre sur les fronts de rue des espaces d'accueil économique ;
- Des clôtures végétalisées et perméables à la petite faune ;
- Des mesures pour maîtriser les impacts de l'éclairage nocturne.

PLU de L'Isle d'Abeau

Les principales zones du PLU

- UA : Zone urbaine à dominante résidentielle de très forte densité
- UAa : Zone urbaine à caractère de centralité multifonctionnelle de très forte densité
- UB : Zone urbaine à dominante résidentielle de forte densité
- UC : Zone urbaine à dominante résidentielle de densité intermédiaire
- UCc : Zone urbaine à caractère de centralité multifonctionnelle de densité intermédiaire
- UD : Zone urbaine à dominante résidentielle à dominante pavillonnaire
- UE : Zone urbaine principalement dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- UEa : Zone urbaine principalement dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et autorisant les constructions agricoles
- UH : Zone urbaine présentant des formes urbaines historiques et à vocation résidentielle
- UHc : Zone urbaine présentant des formes urbaines historiques et à caractère de centralité multifonctionnelle
- Ula : Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques de production
- Uls : Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques de services et tertiaires
- Ue : Zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques commerciales
- Ul : Zone urbaine principalement dédiée aux activités de loisirs et touristiques
- Ux : Zone urbaine de fonctionnalité autoroutière
- Uxla : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation résidentielle
- Uxlu : Zone à urbaniser de la gare fermée à l'urbanisation à vocation mixte habitat services, bureau
- Zone A : Zone dédiée aux activités agricoles
- Zone Ag : Zone dédiée aux activités agricoles inconstructible (zone de vue sur l'église St Pierre)
- N : Zone naturelle de protection des milieux naturels, des continuités écologiques et des paysages
- Nj STECAL : Zone naturelle de jardins partagés ou jardins familiaux
- Nl : Zone naturelle de loisirs existants ne permettant pas de nouvelles constructions
- Nl : Zone naturelle de loisirs existants ne permettant pas de nouvelles constructions. Mise en place aussi le long des voies, malls arborés, parcs urbains, espace non construit du golf

Le zonage réglementaire

Une prise en compte accrue de la végétalisation, du traitement paysager, de la maîtrise de l'imperméabilisation des sols et des enjeux écologiques

- N : Zone naturelle de protection des milieux naturels, des continuités écologiques et des paysages
- Nj STECAL : Zone naturelle de jardins partagés ou jardins familiaux
- Nl : Zone naturelle de loisirs existants ne permettant pas de nouvelles constructions. Mise en place aussi le long des voies, malls arborés, parcs urbains, espace non construit du golf

Les éléments protégés

- Bassements
- Corridors écologiques
- Zones humides
- Haies, alignements d'arbres, bassements et espaces verts

Les points forts du nouveau PLU :

- Le renforcement des espaces végétalisés de pleine terre : entre 10% et 50% des opérations d'aménagement à venir selon les secteurs ;
- La densification des plantations arborées : 1 arbre pour 100m² de terrain, obligation de haies bocagères variées en limite des zones U et des zones agro-naturelles ;
- Des stationnements en totalité perméables à l'eau et avec la plantation d'au moins 1 arbre pour 4 places ;
- Une rétention des eaux pluviales obligatoire à la parcelle par des ouvrages intégralement végétalisés ;
- La végétalisation des pieds de construction pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, et des ceintures végétalisées pour les grandes volumétries bâties ;
- Plantations et végétalisation de pleine terre sur les fronts de rue des espaces d'accueil économique ;
- Des clôtures végétalisées et perméables à la petite faune ;
- Des mesures pour maîtriser les impacts de l'éclairage nocturne.

IV BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Un projet de territoire s'établit comme une co-construction et ne peut être mené sans ses habitants, c'est ainsi qu'ont été définies des modalités de concertation approuvées dans la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

N'oublions pas que cette révision s'est déroulée en période sanitaire particulière, mais qui a néanmoins permis une fréquentation suffisante des réunions publiques, en accord avec les mesures particulières de respect des distances et de protection individuelles notamment,

Cette concertation est le moyen d'informer le public et de lui permettre de réagir dès le stade des études préalables et ainsi d'associer les habitants en amont des décisions en s'appuyant sur un large débat public. A ce jour elle a revêtu la forme suivante :

- 2 réunions publiques,
- 2 ateliers participatifs
- 4 ateliers thématiques élargis (DDT, SCOT, Communauté d'Agglomération, Département, ABF, Chambres Consulaires, Associations de commerçants, Association diverses (UCIA, APIE, LOP...), Notaires, Promoteurs immobiliers, Agences immobilières....,
- 4 ateliers thématiques restreints (membres de la Commission Urbanisme – Grands projets innovants (Elus majoritaires et de l'opposition)
- 2 réunions avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées
- 2 réunions techniques complémentaires ont été organisées : l'une avec le SCOT, l'autre associant le SCOT et la DDT
- 7 points d'informations lors des réunions de la commission municipale Urbanisme – Grands Projets Innovants »,
- 3 panneaux d'exposition
- La mise en ligne d'informations relatives à la concertation sur le site internet de la commune
- La mise en ligne d'informations relatives à la concertation sur le réseau social de la commune
- la diffusion d'informations dans le bulletin municipal.
- la diffusion d'informations dans le journal local
- des affichages en Mairie et sur les portes ou panneaux d'affichages dédiés de la plupart des bâtiments publics et groupes scolaires
- des messages sur les affichages lumineux de la commune.

Le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de PLU, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, a permis la prise en compte des demandes et observations émises par le public, dans leur grande majorité.

Afin de réaliser ces objectifs, un travail important a été effectué : la démarche de révision du PLU a fait l'objet d'un reportage sur le magazine municipal « i'da hiver 21/22 ». Plusieurs ateliers thématiques associant des acteurs privilégiés (PPA) ainsi que des professionnels des domaines concernés ont été organisés, afin de compléter par de la matière concrète et pragmatique les diagnostics. Ces derniers, une fois finalisés ont été présentés lors d'une réunion publique (le 7 mars 2022), mis en ligne sur le site de la commune et suivi d'une publication sur le journal local « Le Dauphiné » d'un article paru le 13 mars 2022 (retour sur la réunion publique du 7 mars 2022 cf page 23). Ces « états des lieux » ont permis d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Il a fait l'objet d'un atelier participatif le 14 juin 2022, d'un débat public au cours de la séance du conseil municipal du 27 juin 2022, de deux reportages sur le magazine municipal et « i'da été 2022 » et ..

« i'da printemps 2023 » et d'un article du journal local « le Dauphiné Libéré » en date du 29 juin 2022 (relatif au débat sur le PADD lors du Conseil Municipal du 27 juin 2022 cf page 25) et a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA). L'étape suivante concernait la traduction graphique et réglementaire du PADD. Des ateliers thématiques restreints ont été organisés avec les membres de la Commission Urbanisme – Grands projets innovants (Elus majoritaires et de l'opposition) et un atelier participatif, organisé le 2 mai 2023, annoncé notamment par un article du 30 avril 2023 sur le journal local « Le Dauphiné Libéré » (cf page 26) et les moyens d'information communaux. Il a permis de prendre en compte les remarques et l'intérêt de la population sur les instruments que le PLU met à la disposition des communes pour améliorer la qualité du cadre de vie et notamment à l'Isle d'Abeau. A l'issue ces consultations, la finalisation des documents relatifs au règlements (graphique et écrit) et aux OAP en a autorisé la communication d'abord aux Personnes Publiques Associées, puis à la population le 27 juin 2023, lors de la dernière réunion publique, suivie d'un Article du Dauphiné Libéré du 1^{er} juillet 2023 (retour sur la réunion publique du 27 juin 2023 cf page 28).

L'ensemble des remarques qui ont été recueillies au cours de ces réunions publiques, ateliers participatifs et ateliers thématiques élargis, ont pu être ensuite débattues au sein du groupe de travail et lors des derniers ateliers thématiques restreints de septembre à novembre 2022 permettant de faire évoluer le projet suite à leurs analyses.

Les échanges avec les Personnes Publiques Associées, tout au long de la procédure, permettent également d'associer leurs priorités et objectifs en cohérence avec le projet communal. En outre, des réunions techniques avec le SCOT et associant le SCOT et la DDT ont également été organisées.

Le public s'est emparé de la procédure : de nombreuses communications téléphoniques ont eu pour objet de l'information générale, puis ciblées sur les parcelles de propriétaires et leurs zonages futurs, mais aussi sur les installations solaires, la peinture de toitures en blanc...

D'autres personnes se sont déplacées au Service Urbanisme pour consulter le registre et les pièces à leur disposition, ou bénéficier d'informations plus ciblées.

Les sollicitations se sont concrétisées, en matière de droit des sols, par 7 demandes (registre, courrier papier, courrier électronique) qui ont été examinées. Il a été fait droit à la plupart des demandes qui correspondent au projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Les 4 autres demandes étant hors champs d'intervention du PLU ou en incompatibilité avec les orientations du SCOT.

Cette concertation a permis aux habitants et à toutes personnes intéressées de comprendre et mieux connaître cet outil ainsi que l'ambition de la municipalité en matière d'aménagement du territoire Lilot.

Ce bilan est entériné par la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2023.